

Rapports

**des réunions des Commissions régionales de l'OIE
organisées pendant la 84^e Session générale
à Paris, le 23 mai 2016**

NOTE DU SIÈGE

Les éventuels projets de recommandations émanant des Commissions régionales réunies pendant la Session générale doivent être présentés à nouveau, pour adoption, à l'occasion des prochaines Conférences de ces Commissions régionales tenues dans leur région, afin d'être examinés et éventuellement entérinés par l'Assemblée mondiale des Délégués lors de la Session générale consécutive à ces Conférences régionales.

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

Paris, le 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie à Paris, à 14 heures. Cette réunion a rassemblé 98 participants, dont les Délégués et observateurs de 34 Membres de cette Commission et de 2 pays observateurs ainsi que les représentants de 5 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo (Rép. du), Congo (Rép. Dém. du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

Pays/territoires observateurs : États-Unis d'Amérique, France.

Organisations internationales / régionales : CEDEVIRHA³⁵, FAO, IGAD³⁶, UA-BIRA, UEMOA³⁷.

La réunion s'est déroulée sous la présidence du Docteur Komla Batassé Batawui (Togo), Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, assisté du Docteur Botlhe Michael Modisane (Afrique du Sud), Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, et du Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

Le Docteur Modisane a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

³⁵ CEDEVIRHA : Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques

³⁶ IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

³⁷ UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

Le Docteur Modisane a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisés ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'océan Indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plateforme établie dans la région Asie-Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Le Docteur Modisane a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

Le Docteur Modisane a informé la Commission des différentes activités auxquelles il a pris part en qualité de Président de l'OIE, notamment : la Conférence mondiale de l'OIE sur « la réduction des menaces biologiques » (tenue à Paris du 30 juin au 2 juillet 2015), la Conférence mondiale sur « l'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens » (tenue à Genève les 10 et 11 décembre 2015) et la 29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie (tenue à Ulaanbaatar, en Mongolie, du 14 au 18 septembre 2015).

Pour finir, le Docteur Modisane a signalé, que, conformément à la Résolution n° 17 du 28 mai 2004 sur la création d'un Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux, la 10^e réunion du Comité de gestion du Fonds mondial, présidé par le Président de l'Assemblée et comprenant deux membres désignés par le Conseil, s'est tenue le 18 mai 2016 dans le but d'examiner et d'entériner le rapport financier et le rapport technique du Fonds mondial présentés par le Siège de l'OIE.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Le Docteur Komla Batassé Batawui, Délégué du Togo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, a commencé son intervention en présentant à nouveau les membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, élus lors de la précédente Session générale.

Le Docteur Batawui a indiqué que le suivi des activités consécutives à la Session générale de mai 2015 a mis en évidence les points suivants en ce qui concerne l'Afrique :

1. Une forte participation des Délégués africains à la Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, tenue à Paris du 30 juin au 2 juillet 2015.
2. La participation de 74 Africains (experts et Délégués OIE) à une importante conférence mondiale sur « L'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens : Agissons maintenant ! », tenue à Genève les 10 et 11 décembre 2015 et organisée conjointement par l'OMS et l'OIE en collaboration avec la FAO et l'Alliance mondiale pour le contrôle de la rage (GARC).
3. La tenue à Dakar, du 8 au 11 mai 2016, d'une réunion de préparation de la feuille de route pour l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR), conformément aux recommandations de la réunion tenue à Abidjan du 31 mars au 2 avril 2015.
4. L'organisation, par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), de la 8^e réunion panafricaine des Délégués OIE destinée à coordonner une position commune sur les normes sanitaires, réunion tenue à Nairobi (Kenya) du 26 au 28 avril 2016.

En ce qui concerne les séminaires de renforcement des capacités et les séminaires qu'organise l'OIE à l'intention des points focaux nationaux, le Docteur Batawui a signalé que l'Afrique a bénéficié de l'organisation de deux manifestations : un séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires, tenu à Dakar (Sénégal), du 21 au 23 mars 2016, et une conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, tenue à Pretoria (Afrique du Sud) du 13 au 15 octobre 2015.

Le Docteur Batawui a signalé la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, tenue à Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015, concernant les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale ainsi que les campagnes de contrôle des maladies transfrontalières.

Pour finir, le Docteur Batawui a évoqué le futur en rappelant que la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, se tiendrait à Swakopmund (Namibie), en février 2017.

4. **Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et des Représentations sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique**

S'exprimant au nom de tous les Représentants de l'OIE dans la région, le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional pour l'Afrique, a présenté les activités que la Représentation régionale et les trois Représentations sous-régionales de l'OIE en Afrique ont menées entre mai 2015 et mai 2016, ainsi que les activités planifiées pour le restant de l'année.

Il a déclaré que les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique (RR-AF) avaient consisté principalement à : apporter une assistance technique dans le domaine de la santé animale ; permettre une meilleure notification des maladies animales ; renforcer les capacités ; améliorer la gouvernance. En matière d'assistance technique, il a fourni des précisions sur les activités auxquelles la RR-AF a participé. La RR-AF a également encouragé et assisté les Pays Membres afin qu'ils apportent leur contribution à la base de données de l'OIE sur l'antibiorésistance.

Le Docteur Tounkara a fourni des précisions concernant les activités de renforcement des capacités, notamment : la mise en œuvre de la composante « santé animale » du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) ; les missions conjointes OIE/OMS d'évaluation externe du plan de vigilance post-Ebola en Guinée-Bissau et au Niger, supportées par le Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni ; la participation à la mission d'évaluation PVS de l'OIE en Guinée-Bissau ; l'assistance offerte à la Guinée et au Sénégal pour préparer leurs dossiers pour le projet de la Banque mondiale sur l'amélioration des systèmes régionaux de surveillance sanitaire (REDISSE³⁸). En outre, la RR-AF a organisé un séminaire régional à Dakar (Sénégal) à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires et elle a aidé à préparer le Séminaire VET-GOV³⁹ sur la législation, devant se tenir à Lomé (Togo) à l'intention des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En matière de déclaration des maladies, le Docteur Tounkara a déclaré que la RR-AF avait encouragé les pays infectés par l'influenza aviaire (IA) hautement pathogène et par la peste porcine africaine à envoyer régulièrement leur rapport de suivi hebdomadaire. Il a ajouté que, par ailleurs, en commun avec le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, la RR-AF a encouragé les Pays Membres à envoyer leurs rapports semestriels en souffrance. En matière de gouvernance, le Docteur Tounkara a signalé que la RR-AF avait encouragé tous les Pays Membres à s'acquitter de leur contribution financière annuelle à l'OIE en vertu des dispositions statutaires. Il a également fait mention des réunions du Comité de pilotage du programme VET-GOV auxquelles a participé la RR-AF. Il a précisé que la RR-AF continuait à remplir les fonctions de secrétariat temporaire du Centre régional de santé animale de la CEDEAO à Bamako (Mali) et de secrétariat permanent du Comité régional de pilotage du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) pour l'Afrique.

Enfin, le Docteur Tounkara a annoncé le plan de travail pour 2016, en signalant qu'il se concentrerait sur les trois objectifs stratégiques du Sixième Plan stratégique. Concernant l'Objectif stratégique n° 1 (assurer la santé et le bien-être des animaux par la maîtrise des risques), les activités concerneront la peste des petits ruminants (PPR), la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), l'influenza aviaire hautement pathogène, la peste porcine africaine et la fièvre charbonneuse. Concernant l'Objectif stratégique n° 2 (établir la confiance grâce à la transparence et à la bonne communication), l'activité principale consistera à encourager les Pays Membres à remplir leurs obligations relatives à la déclaration des maladies animales et à l'envoi des rapports prévus dans les statuts. Concernant la mise en œuvre de l'Objectif stratégique n° 3 (conforter les capacités et la pérennité des Services vétérinaires nationaux), il a déclaré que la RR-AF prévoyait de continuer d'apporter un soutien technique aux Pays Membres, d'organiser des séminaires techniques et de promouvoir les projets de jumelage.

³⁸ REDISSE : Regional Disease Surveillance Systems Enhancement

³⁹ VET-GOV : Programme pour le renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique

Le Docteur Tounkara a signalé que les activités de la Représentation sous-régionale de l’OIE pour l’Afrique de l’Est et la Corne de l’Afrique (RSR-AE) avaient essentiellement porté sur l’organisation (ou co-organisation) de plusieurs activités de renforcement des capacités et de plusieurs conférences et séminaires régionaux, ainsi que sur la gestion des relations avec des organisations régionales telles que les institutions de l’Union africaine (principalement le Bureau interafricain des ressources animales [BIRA] et le Centre panafricain du vaccin vétérinaire [PANVAC]), l’IGAD et, de plus en plus, la Commission de l’océan Indien (COI). Un accord de coopération avec cette dernière sera soumis à l’approbation de l’Assemblée mondiale des Délégués lors de cette 84^e Session générale.

Le Docteur Tounkara a fourni des précisions sur les principales activités de la RSR-AE, qui ne se sont pas forcément déroulées dans la région de l’Afrique de l’Est proprement dite, à savoir : l’appui offert à la tenue de la 4^e réunion annuelle des doyens de l’Association des établissements d’enseignement vétérinaire en Afrique australe et orientale (SEAAVEE) ; la coordination de deux programmes régionaux de formation sur l’harmonisation de la législation vétérinaire au niveau communautaire (organisés avec le soutien de l’UA-BIRA dans le cadre du programme VET-GOV) ; le quatrième cycle de la formation permanente des points focaux nationaux de l’OIE pour les produits vétérinaires. Il a également communiqué des informations sur la co-organisation et coordination de la toute première conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, qui a eu lieu à Pretoria (Afrique du Sud) en octobre 2015 avec pour but d’améliorer la qualité du travail de terrain en Afrique en renforçant les liens et la collaboration entre les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires.

Le Docteur Tounkara a signalé que la prolongation du programme VET-GOV jusqu’à la fin du mois de juillet 2017, sans coût additionnel, a permis à l’OIE de financer de nouveaux programmes de renforcement des capacités et de soutenir financièrement de nouvelles initiatives afin de parvenir à un consensus régional sur les sujets intéressant l’OIE.

Le Docteur Tounkara a ajouté que la RSR-AE poursuivait son soutien aux Pays Membres et aux Communautés économiques régionales en termes de conseil pour une application optimale des politiques et des textes réglementaires en matière de santé animale et de bien-être animal, et ce par différents moyens : les systèmes de comités de pilotage (programmes de l’UA-BIRA, de l’ICIPE⁴⁰, de l’IGAD et de la COI) ; les réunions de type « feuille de route » (PPR) ; les rencontres avec les autorités des pays ; un appui ou des conseils techniques constructifs. Il a déclaré que la RSR-AE encourageait vivement les jumelages et appuyait les dépôts de dossiers, non seulement pour des jumelages de laboratoires mais aussi, de plus en plus, pour les organismes statutaires vétérinaires et les établissements d’enseignement vétérinaire. En outre, elle prend part à des initiatives internationales telles que : le partenariat LEAP⁴¹ (sur l’atténuation du changement climatique au niveau de la production animale) ; la Résolution n° 1540 du Conseil des Nations Unies (sur les menaces biologiques) ; le programme du STDF⁴² (sur la facilitation des échanges et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires [SPS]) ; le partenariat CPW⁴³ (sur les ressources fauniques).

Le Docteur Tounkara a signalé qu’un nouveau projet d’une durée de trois ans, financé par le Parlement européen, pour le renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement, a récemment été signé et se trouve actuellement dans sa phase initiale. Ce projet devrait apporter un soutien financier à une grande partie des activités VET-GOV menées par l’OIE (missions du Processus PVS, appui à la législation vétérinaire et renforcement des capacités des points focaux nationaux de l’OIE), de même qu’à la mise en place d’une banque africaine de vaccins contre la rage, ainsi qu’à d’autres activités ciblées dans le cadre de la lutte contre la rage, dans la région du Maghreb et au Kenya, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie du Kenya pour l’élimination de la rage.

⁴⁰ ICIPE : Centre international de physiologie et d’écologie des insectes

⁴¹ LEAP : Évaluation et performance environnementales de l’élevage

⁴² STDF : Fonds pour l’application des normes et le développement du commerce

⁴³ CPW : Partenariat sur la gestion durable de la faune sauvage

Le Docteur Tounkara a déclaré que la Représentation sous-régionale de l'OIIE pour l'Afrique du Nord (RSR-AN) avait mené différentes activités en liaison avec le Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) et avait consolidé certaines relations, en particulier avec la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD). La RSR-AN a continué à œuvrer pour le renforcement de l'enseignement vétérinaire dans le bassin méditerranéen et a poursuivi ses travaux dans le cadre du programme VET-GOV sous les auspices de l'UA-BIRA.

Il a indiqué que, au cours de la période considérée, la RSR-AN a redynamisé les sous-réseaux du REMESA, comme demandé par le Comité conjoint permanent du REMESA (CCP/Plateforme des chefs des Services vétérinaires) lors de sa réunion tenue à Heraklion (Grèce) en mars 2015. Plusieurs ateliers se sont ainsi tenus à Tunis (Tunisie) pour les quatre sous-réseaux thématiques du REMESA – sur les laboratoires vétérinaires, l'épidémiosurveillance, les aspects socio-économiques et la communication sur les maladies prioritaires telles que la rage, l'influenza aviaire et la fièvre aphteuse. Lors de ses réunions d'Alger (Algérie) en novembre 2015 et de Tolède (Espagne) en mai 2016, le Comité conjoint permanent a rappelé l'importance de mettre en place dans la région REMESA une banque régionale de vaccins contre la fièvre aphteuse (des avancées ont été faites en ce sens), et les pays d'Afrique du Nord ont en outre été invités à harmoniser leurs stratégies vaccinales. Par ailleurs, l'identification efficace du bétail est considérée comme cruciale pour une traçabilité efficace des déplacements d'animaux. C'est pourquoi la RSR-AN a tenu un atelier en mars 2016 visant à harmoniser la stratégie de vaccination contre la fièvre aphteuse en Afrique du Nord, atelier auquel ont participé les chefs des Services vétérinaires concernés ainsi que des experts internationaux de premier plan pour la fièvre aphteuse. Lors de cet atelier il a été convenu que l'harmonisation de la stratégie vaccinale nord-africaine se baserait sur une évaluation du risque dans la région. Des informations complémentaires (données concernant la surveillance, recherche sur le terrain, etc.) sont actuellement collectées afin d'aider à faire avancer cette harmonisation. Les actions à mener à cet effet consistent, dans un premier temps, à consolider la stratégie vaccinale contre la fièvre aphteuse en Afrique du Nord et à initier les discussions concernant l'identification du bétail dans la région.

Le Docteur Tounkara a déclaré que la RSR-AN avait également organisé la 4^e Assemblée générale du Réseau des établissements d'enseignement vétérinaire de la Méditerranée (REEV-Med) à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) en octobre 2015, dans le but de renforcer l'enseignement vétérinaire dans le bassin méditerranéen.

Il a signalé que la Représentation sous-régionale de l'OIIE pour l'Afrique australe (RSR-AS) avait accueilli une conférence continentale sur les paraprofessionnels vétérinaires avec l'aide de la RSR-AE et du Siège de l'OIIE. La RSR-AS a également co-organisé un séminaire sur l'harmonisation de la législation vétérinaire pour les pays membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), en commun avec le bureau de l'UA-BIRA. La RSR-AS travaille en étroite collaboration avec le chef de projet de la SADC en charge de la santé animale.

Le Docteur Tounkara a fait remarquer que la sous-région Afrique australe comprend des pays qui présentent les niveaux les plus élevés de conformité avec les normes internationales de l'OIIE, ce qui leur vaut d'être reconnus officiellement indemnes d'un certain nombre de maladies animales transfrontalières et ceci leur a ouvert des débouchés commerciaux internationaux lucratifs. Conformément aux objectifs stratégiques du Sixième Plan stratégique de l'OIIE, la RSR-AS encourage et assiste constamment les Pays Membres pour qu'ils continuent à appliquer les normes internationales de l'OIIE pour lutter contre les maladies animales et pour qu'ils demandent à être reconnus indemnes de certaines maladies le cas échéant – surtout pour ce qui concerne la PPR, la fièvre aphteuse et la rage, maladies pour lesquelles une stratégie mondiale d'éradication existe déjà ou est en cours d'élaboration.

Le Docteur Tounkara a déclaré que l'apparition de la fièvre aphteuse et de la PPR au cours de la période considérée était particulièrement préoccupante. Huit pays ont signalé de nouveaux foyers de fièvre aphteuse au cours des 12 derniers mois, et la Zambie a signalé la détection sérologique de la PPR sur son territoire, portant à quatre le nombre de pays atteints par la PPR dans la sous-région Afrique australe. Suite à une pénurie de vaccin au cours des derniers épisodes de fièvre aphteuse, le Comité technique sur l'élevage (*Livestock Technical Committee* – LTC) de la SADC a recommandé, lors de ses dernières réunions, la mise en place d'une banque de vaccins ou

d'antigène fièvre aphteuse afin de détenir une réserve de vaccins à utiliser en cas d'apparition de foyers. La SADC a pris bonne note de cette recommandation et a promis d'étudier la possibilité d'une banque sous-régionale de vaccins ou d'antigènes.

Le Docteur Tounkara a signalé que l'Institut vaccinal du Botswana (BVI) avait transféré du matériel biologique bovine à l'UA-PANVAC en Éthiopie pour qu'il y soit conservé en toute sécurité, conformément à une résolution prise par les Pays Membres de l'OIE concernant la séquestration du virus de la peste bovine.

La RSR-AS a accueilli un atelier portant sur les procédures de reconnaissance officielle des statuts sanitaires et sur l'homologation des programmes officiels des Pays Membres pour le contrôle de la fièvre aphteuse et de la PPR.

Le Docteur Tounkara a fait savoir que la RSR-AS avait convenu avec le Secrétariat de la SADC qu'après chaque réunion du LTC les Délégués se réuniraient dans les locaux de l'OIE pour se pencher sur le bilan des principales manifestations OIE de l'année, telles que la Session générale, les réunions de la Commission régionale, les conférences et ateliers de l'OIE destinés aux Membres, afin de définir les actions à mener pour y donner suite et la manière dont ces pays et la sous-région peuvent tirer le meilleur profit de ces événements.

Pour conclure, le Docteur Tounkara a annoncé les activités qui seraient menées par le bureau de la RSR-AS pendant la prochaine période à considérer (mai 2016 - mai 2017), notamment : appui à la Namibie pour son programme national de contrôle de la rage (en commun avec le gouvernement allemand, mai 2015 - 2018) ; appui au Lesotho à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la rage, le 28 septembre 2016 ; organisation d'un séminaire régional pour les points focaux nationaux pour les laboratoires (Pays Membres anglophones), du 13 au 16 décembre 2016.

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- L'éradication de la rage humaine transmise par les chiens : un défi mondial à l'horizon 2030.

6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Le thème technique suivant (sans questionnaire) a été retenu pour la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique :

- Le déploiement de la stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants en Afrique.

7. Organisation de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra à Swakopmund (Namibie) en février 2017

Le Docteur Adrianatus Florentius Maseke, Délégué de la Namibie, a réaffirmé l'engagement pris par son Ministre lors de la cérémonie d'ouverture, soulignant que son pays était heureux et honoré d'accueillir un événement régional d'une telle importance. Il a invité tous les Délégués à assister à la conférence.

Il a présenté la ville de Swakopmund et a brièvement fait le point des différentes actions d'ores et déjà entreprises par la Namibie pour commencer à organiser la conférence.

Pour finir, le Docteur Florentius Maseke a fourni des informations d'ordre général concernant l'hébergement et les transports, et a assuré que tous les détails seraient envoyés aux participants en temps utile, en collaboration avec l'OIE.

8. **État des notifications des Membres en Afrique**

La Docteure Lina Awada, Vétérinaire épidémiologiste au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Elle a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Elle a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. La Docteure Awada a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la Liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. La Docteure Awada a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Elle a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

9. **État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en février 2015**

Le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, a présenté un bref état d'avancement des deux recommandations adoptées lors de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, tenue à Rabat (Maroc) en février 2015.

La Recommandation n° 1 – *“Impact des maladies animales sur la productivité et la santé publique en Afrique”* – s'est traduite par les actions suivantes : la société civile, les associations d'éleveurs (Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane [APESS]) et les instituts de recherche (Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles [CORAF/WECARD], Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide [CIRDES]) ont été invités à s'impliquer totalement dans la conception du PRAPS ; pour ce qui concerne le renforcement des capacités, un cours de formation a eu lieu pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (Sénégal, mars 2016) et un autre est prévu pour les points focaux nationaux pour la notification des maladies animales à l'OIE (Tunisie, juillet 2016) ; la promotion habituelle des activités de l'OIE à l'occasion de missions officielles ; un soutien et un conseil permanents auprès des Pays Membres pour les encourager à remplir leurs obligations en matière de déclaration des maladies (notification immédiate d'événements épidémiologiques importants, rapports de suivi et rapports semestriels et annuels) ; des actions d'assistance auprès des Pays Membres pour la préparation de leurs plans d'urgence dans le cadre des activités prévues dans la composante « santé animale » du PRAPS, et la participation à différents ateliers particulièrement importants, notamment sur l'influenza aviaire hautement pathogène, la fièvre charbonneuse et la peste porcine africaine ; la facilitation de la coopération entre les Pays Membres pour que les événements épidémiologiques soient signalés le plus tôt possible et qu'il y soit fait face le plus tôt possible (alerte précoce/riposte immédiate), ceci dans le cadre des activités prévues dans la composante « santé animale » du PRAPS ; la participation aux missions conjointes OIE/OMS d'évaluation externe du plan de vigilance post-Ebola en Guinée-Bissau et au Niger supportées par le DFID ; dans le contexte d'alerte précoce/riposte immédiate, une conférence inter-régionale (Moyen-Orient/Corne de l'Afrique) sur la fièvre de la Vallée du Rift a été organisée pour rechercher de nouvelles options commerciales et de nouvelles options de prévention et de lutte contre cette maladie ; l'envoi d'un questionnaire sur l'antibiorésistance dans la région Afrique afin de collecter des données auprès des Pays Membres de l'OIE concernant l'emploi d'agents antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation humaine ; dans le cadre du REMESA, et pour renforcer les capacités des Services vétérinaires, différents ateliers ont eu lieu à l'intention des points focaux nationaux d'Afrique du Nord en

charge des laboratoires vétérinaires, de la surveillance épidémiologique, des aspects socio-économiques et de la communication sur les maladies prioritaires pour la région, telles que la rage, l'influenza aviaire et la fièvre aphteuse ; sous les auspices du REMESA, un projet de création d'une banque de vaccins fièvre aphteuse pour la région Afrique du Nord est en cours, conformément à la résolution du REMESA concernant la fièvre aphteuse.

La Recommandation n° 2 – “Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique” – s'est traduite par les actions suivantes : une mission d'évaluation PVS de suivi a été menée en Guinée-Bissau afin de renforcer les capacités des Services vétérinaires de ce pays ; des missions du programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) en Gambie et au Tchad ont été facilitées, et la facilitation de l'harmonisation régionale de la législation vétérinaire entre les pays membres de la CEDEAO est en cours ; assistance et soutien permanent auprès des Pays Membres de l'OIE afin que leur statut s'améliore au regard des maladies animales transfrontalières (dans le cadre des activités liées au PRAPS) ; contribution à l'atelier sur l'établissement d'une feuille de route PPR pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ; étude du rôle que jouent les déplacements d'animaux dans l'émergence et la réémergence de la PPCB (dans le cadre des activités PRAPS) ; lors de sa 11^e réunion, tenue à Alger (Algérie) en novembre 2015, le comité conjoint permanent du REMESA a décidé de faire avancer l'établissement de la cartographie – qu'elle soit formelle ou informelle – des mouvements de bétail dans la région Afrique du Nord (la Tunisie a réalisé une étude et a cartographié les mouvements intérieurs) et de commencer à discuter et à développer une stratégie régionale d'identification des animaux.

10. Programmes et activités de santé animale ayant trait au renforcement des Services vétérinaires en Afrique

Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) et Projet régional d'appui au pastoralisme dans le Sahel (PRAPS)

Le Docteur Karim Tounkara a donné un aperçu de la stratégie mondiale PPR et du PRAPS.

Il a rappelé que la PPR est une maladie des ovins et des caprins extrêmement contagieuse, due à un morbillivirus étroitement apparenté au virus de la peste bovine. Elle est considérée comme l'une des maladies des petits ruminants qui fait le plus de ravages en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.

Il a également rappelé que la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR avait été présentée lors de la Conférence internationale FAO/OIE sur le contrôle et l'éradication de la PPR, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 31 mars au 2 avril 2015, et que cette stratégie comporte trois composantes : contrôle et éradication de la PPR ; renforcement des Services vétérinaires ; amélioration de la prévention et du contrôle d'autres grandes maladies des petits ruminants.

Il existe des outils essentiels pour le contrôle et l'éradication de la PPR, à savoir : le Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS) et le Système mondial d'information sur les maladies animales du système EMPRES⁴⁴ de la FAO (EMPRES-i) ; l'Outil de suivi et d'évaluation de la PPR (PMAT⁴⁵) ; l'Outil d'évaluation post-vaccination (PVE⁴⁶) ; les vaccins ; la surveillance ; le diagnostic en laboratoire ; les réseaux de laboratoires (au niveau régional et au niveau international) ; les réseaux épidémiologiques (au niveau régional et au niveau international) ; le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR (PPR-GREN⁴⁷) ; les normes de l'OIE et le Processus PVS de l'OIE.

⁴⁴ EMPRES : Système de prévention des crises (*Emergency Prevention System*)

⁴⁵ PMAT : Monitoring and Assessment Tool

⁴⁶ PVE : Post-Vaccination Evaluation tool

⁴⁷ GREN : Global Research and Expertise Network

La Stratégie mondiale PPR prévoit la préparation de feuilles de route régionales sous les auspices du GF-TADs, qui vont de pair avec des réunions régionales, si possible annuelles, pour inciter les pays à travailler de façon harmonisée et synchronisée pour contrôler cette maladie.

Le Docteur Tounkara a expliqué que le PRAPS est financé par la Banque mondiale et que son principal objectif est d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Il a ajouté que le PRAPS comprend une importante composante « santé animale » (20 % de l'ensemble de son budget), qui prend en compte les résultats du Processus PVS de l'OIE dans les pays ciblés. La coordination des activités placées sous cette composante a été confiée à l'OIE dans le cadre d'un accord de partenariat avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). L'équipe technique chargée de la mise en œuvre des activités du PRAPS consiste en trois experts ; depuis le 1^{er} février 2016 cette équipe est basée à la RR-AF. La composante régionale « santé animale » comporte trois parties : coordination, soutien technique ciblé et formation.

Rage

Le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, a signalé que, dans le cadre du REMESA, des représentants de cinq pays d'Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) avaient assisté à un séminaire à Tunis, les 4 et 5 novembre 2015. Ce séminaire, réalisé par le Réseau régional de communication en santé animale (RECOMSA) à l'intention des pays du Maghreb, portait sur la stratégie de communication, la sensibilisation et la formation sur la rage. Différentes organisations impliquées dans le contrôle des zoonoses, et plus particulièrement de la rage, étaient représentées. Outre les points focaux du RECOMSA, plusieurs ministères étaient également représentés : Agriculture, Santé, Intérieur (en charge de la régulation des chiens errants) et Éducation (les enfants étant les premières victimes des morsures de chiens et donc de la rage). Plusieurs représentants de l'Institut Pasteur étaient également présents à ce séminaire.

Il a déclaré que, suite à un état des lieux de la rage effectué par des experts de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES, France) et de la Direction générale des Services vétérinaires (DGSV) de Tunisie, et qui prenait en compte à la fois les aspects épidémiologiques et les aspects économiques, chaque pays a présenté des exemples de campagnes de communication sur la rage élaborées au niveau national. Des étudiants de l'École nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet (Tunisie) ont expliqué aux participants les actions qu'ils avaient entreprises à ce sujet.

Enfin, le Docteur Bouguedour a signalé que des experts en communication de l'OIE et de l'OMS, ainsi qu'une agence de communication et un sociologue, avaient dispensé une formation à une trentaine de participants sur les principes de base de la mise en œuvre d'une campagne efficace de lutte contre la rage et par conséquent de la mise en œuvre de la stratégie mondiale d'éradication.

Le Docteur Bouguedour a ensuite mentionné la banque de vaccins contre la rage de l'OIE, qui a récemment procuré et délivré à la Tunisie des vaccins contre la rage canine, avec un financement de l'Union européenne qui soutient la mise en œuvre de campagnes nationales de vaccination des chiens contre la rage dans les zones à risque. Fin 2015, 80 000 doses de vaccin antirabique avaient été délivrées à la Tunisie. Il s'agissait là de la première étape de la mise en œuvre de la campagne nationale de vaccination lancée par les autorités tunisiennes le 22 janvier 2016, journée nationale de sensibilisation sur la rage. Le lancement a été suivi par tous les agents régionaux chargés de la mise en œuvre des actions de développement agricole et de santé animale dans les différents gouvernorats tunisiens. Le ministère de la Santé et le ministère en charge des autorités locales et régionales étaient également représentés, de même que l'OMS, la FAO et l'OIE. Les médias étaient également présents.

Lors du lancement, le Représentant de l'OIE a souligné le rôle de la banque de vaccins de l'OIE dans le processus mondial, ainsi que la nécessité d'améliorer les outils de communication entre tous les partenaires. Le Ministre de l'Agriculture de la Tunisie, Monsieur Saad Seddik, a chaleureusement remercié l'OIE pour son soutien dans l'éradication de la rage de Tunisie.

Le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe, a brièvement présenté le projet de la Namibie pour lutter contre la rage.

Pour commencer, il a déclaré que la rage était toujours endémique dans la majeure partie de l'Afrique, où elle provoque souffrances et décès, surtout parmi les enfants et les populations rurales, qui sont les groupes les plus vulnérables. Le Docteur Letshwenyo a expliqué que l'OIE, l'OMS et la FAO, unis dans un même effort pour contrôler la rage, ont formé une alliance tripartite pour faire front commun contre cette maladie au moyen de l'approche « Une seule santé ». Dans cette optique, une conférence sur l'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens s'est tenue à Genève en décembre 2015. L'une des résolutions de la Conférence vise l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens à l'horizon 2030.

Il a ensuite rappelé que les pays de la sous-région SADC se battent contre la rage depuis des temps immémoriaux. Selon l'annuaire de santé animale 2011 de la SADC, la rage est la deuxième maladie en termes de déclaration et a la répartition géographique la plus étendue.

Le Docteur Letshwenyo a signalé que le gouvernement de la Namibie a lancé sa stratégie nationale de contrôle de la rage en mars 2015, avec pour objectif d'éliminer la mortalité humaine due à la rage grâce à un contrôle efficace de la rage canine. Peu après le lancement de la stratégie, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a exprimé sa volonté de soutenir le contrôle de la rage canine en Afrique australe, la Namibie étant le premier pays à bénéficier de cette assistance. L'Allemagne a apporté un financement pour un projet sur trois ans. Ce projet, supervisé par l'OIE, vise à soutenir la Namibie dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de lutte contre la rage. Il bénéficiera également du soutien de la banque de vaccins contre la rage de l'OIE.

Ce projet poursuit cinq objectifs d'envergure :

- analyser et évaluer la situation actuelle de la rage et de la stratégie de contrôle ;
- améliorer les performances des Services vétérinaires aux fins du contrôle de la rage ;
- accroître la surveillance de la rage et le suivi des campagnes de vaccination ;
- concrétiser la coopération entre les secteurs de la santé humaine et de la santé animale dans le cadre du concept « Une seule santé » ; et
- mettre en place une banque de vaccins régionale pilote pour la vaccination des chiens contre la rage.

Le Docteur Letshwenyo a expliqué que le projet comprend une sous-subsvention avec l'Institut Friedrich Loeffler (FLI), un Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage basé en Allemagne. Ce projet a débuté en mai 2015 et sera mis en œuvre en deux phases consécutives : une phase pilote de mars 2016 à février 2017, et la phase de déploiement de mars 2017 à mars 2018.

Il a ajouté qu'un plan d'action comprenant un projet sur trois ans a été élaboré et que des vaccinateurs ont été formés aux gestes de la manipulation et de la vaccination des chiens. Un équipement spécial pour la manipulation des chiens a été aussi procuré pour être utilisé lors des formations et de la vaccination massive des chiens. Une campagne de vaccination massive des chiens devait débuter le 2 mai 2016 et se poursuivre jusqu'à la mi-juin 2016, suivie de vaccinations de rappel avant le déploiement du projet à d'autres districts lors de la seconde phase.

Pour conclure, le Docteur Letshwenyo a cité ce projet en exemple pour montrer comment les pays de la SADC traitent les questions de santé animale à la fois individuellement et collectivement dans le cadre des initiatives mondiales.

Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VET-GOV)

S'exprimant au nom du Docteur Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, le Docteur Samuel Wakhusama, son adjoint, a présenté l'état d'avancement du programme VET-GOV ainsi que le lancement du projet « Renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement + Rage » (SVSDC+R).

Il a commencé par présenter le programme VET-GOV, un programme africain financé par l'Union européenne et mis en œuvre par trois agences techniques : l'UA-BIRA, la FAO et l'OIE. Ce projet a débuté en 2012 et son achèvement est prévu pour fin juillet 2017 (suite à une prolongation sans coût additionnel approuvée par le bailleur de fonds début 2015).

Le Docteur Wakhusama a ajouté que, par un accord de contribution conclu séparément avec la Commission européenne, l'OIE a, dans le cadre de son mandat spécifique, réalisé un certain nombre d'activités, parmi lesquelles les missions en cours du Processus PVS (principalement, à ce stade, des missions d'analyse des écarts PVS, d'évaluation PVS de suivi et d'appui aux laboratoires), mais qu'elle a mis l'accent sur le Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV), qui vise à aider les Pays Membres à mettre à jour leur législation nationale afin de satisfaire aux normes internationales ; ce processus comprend la réalisation de missions d'identification, suivies, le cas échéant, d'un engagement sur le long terme à travailler pour l'amélioration (ou, dans certains cas, pour l'élaboration) des textes législatifs spécifiques, moyennant un accord formel entre l'OIE et le pays.

Plus de 48 missions d'évaluation du Processus PVS ont été conduites et financées par le programme VET-GOV depuis sa création. Quatorze missions du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) ont été menées. Enfin, un total de 13 missions d'analyse des écarts PVS financées par VET-GOV et de 10 missions d'évaluation PVS de suivi financées par VET-GOV ont été conduites à ce jour.

Le programme VET-GOV soutient aussi de nombreuses activités de renforcement des capacités pour les agents vétérinaires, parmi lesquelles une série de séminaires régionaux conjoints UA-BIRA/FAO/OIE sur l'harmonisation de la législation vétérinaire au niveau communautaire. La composante OIE du programme VET-GOV soutient également des formations pour les points focaux nationaux OIE sur des thèmes spécifiques, par exemple les produits vétérinaires, ainsi que des initiatives visant à harmoniser l'enseignement vétérinaire en Afrique australe et en Afrique de l'Est.

La principale réalisation en termes de renforcement des politiques au niveau du continent africain, a été, sans nul doute, la toute première conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, qui s'est tenue à Pretoria (Afrique du Sud) en octobre 2015. Elle était organisée par l'OIE et a bénéficié d'un financement par le programme VET-GOV.

Depuis août 2015, toutes les informations sur la composante OIE du programme VET-GOV sont regroupées sur un site web spécifique accessible depuis le site web OIE Afrique.

En conclusion, le Docteur Wakhusama a rappelé qu'un nouveau projet sur trois ans, financé par le Parlement européen et intitulé « Renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement » a récemment été signé et se trouve actuellement dans sa phase initiale. Ce projet devrait apporter un soutien financier complémentaire à une grande partie des activités VET-GOV menées par l'OIE (missions du Processus PVS, appui à la législation vétérinaire et renforcement des capacités des points focaux nationaux de l'OIE), de même qu'un soutien financier à la mise en place d'une banque africaine de vaccins contre la rage, ainsi qu'à d'autres activités ciblées, dans la région du Maghreb et au Kenya, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie du Kenya pour l'élimination de la rage. Ce nouveau projet a apporté son soutien au dernier cycle de formation pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (Dakar, 2016) et, plus tard dans le courant de 2016, il apportera son soutien à la formation des points focaux sur d'autres thèmes (communication, faune sauvage). Il soutiendra également des initiatives de coopération régionale entre les organismes statutaires vétérinaires au sein de la région SADC.

11. Proposition pour la désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE

Le Docteur Mbargou Lo, Délégué du Sénégal, a soumis à la Commission régionale une demande afin que l'OIE examine la possibilité d'une fusion entre, d'une part, l'actuel Laboratoire de référence de l'OIE pour le contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique subsaharienne et, d'autre part, l'actuel Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des Services vétérinaires officiels et le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses en Afrique tropicale, afin de constituer un « Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des Services vétérinaires officiels, pour le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses et pour le contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique occidentale et centrale ».

Le Docteur Lo a décrit brièvement cette proposition.

Le Délégué de la République du Congo a exprimé ses interrogations concernant la proposition présentée par le Sénégal. Il a déclaré que les États membres de l'École Inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV) devraient être consultés au préalable sur ce type de propositions avant qu'elles soient soumises à l'OIE pour examen.

Le doyen de l'EISMV a expliqué qu'en tant qu'institution indépendante cette école est libre de présenter cette proposition dont le volet technique a un impact positif pour l'EISMV au niveau régional et au niveau international. Il a ensuite expliqué que cette proposition avait été présentée par le Délégué du Sénégal car le siège de l'EISMV est au Sénégal et que, selon les règles de l'OIE, toute proposition présentée à la Commission régionale doit l'être par le Délégué du pays.

La Déléguée du Zimbabwe a demandé des éclaircissements concernant la procédure de proposition et d'approbation des nouveaux Centres collaborateurs.

Le Docteur Modisane a rappelé à l'assistance que les candidatures des nouveaux Centres collaborateurs sont toujours démocratiques et scientifiquement fondées et que les procédures d'accréditation doivent être validées par la Commission régionale, la Commission scientifique et le Conseil avant d'être ratifiées par l'Assemblée mondiale des Délégués. Il a confirmé que le Délégué du Sénégal présentait le dossier parce que cela lui avait été demandé par le Siège de l'OIE en raison du fait que l'EISMV est basée au Sénégal.

La Commission régionale a finalement apporté son soutien à la proposition du Sénégal, laquelle sera soumise à l'approbation de la Commission scientifique. Une fois approuvée par la Commission scientifique, elle sera soumise à ratification, d'abord par le Conseil puis par l'Assemblée mondiale des Délégués.

12. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE, a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Éloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensembles sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

13. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)

Le Professeur Ahmed Elsalwahy, Directeur de l'UA-BIRA, a brièvement passé en revue les activités menées par l'UA-BIRA en collaboration ou en commun avec l'OIE.

Il a indiqué que, depuis juin 2015, l'UA-BIRA avait continué à mener des interventions en partenariat avec l'OIE, la FAO, les communautés économiques régionales, l'UA-PANVAC, les États membres de l'Union africaine, les institutions internationales et nationales de recherche, les institutions de formation, les groupements d'éleveurs et d'autres organisations partenaires au niveau des pays, de la région ou du continent, et les ONG.

Le Professeur Elsalwahy a précisé que six projets sont menés à l'échelle du continent, tandis que deux projets régionaux s'appliquent à la région IGAD et deux projets nationaux sont en cours en Somalie. La rédaction d'une « Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique » (LiDeSA) et d'un projet de « Développement durable de l'élevage comme moyen de subsistance en Afrique » (Live2Africa) est achevée. Live2Africa soutiendra la mise en œuvre d'approches stratégiques pour consolider les partenariats et renforcer les capacités des communautés économiques régionales et des États membres de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la stratégie LiDeSA.

Il a signalé que, suite au projet PAN-SPSO (« Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire »), qui s'est achevé en décembre 2015, l'UA-BIRA a créé un Secrétariat pour les normes et le commerce international, afin de pérenniser les prises de positions communes des pays d'Afrique concernant les normes internationales pour la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

Le Professeur Elsalwahy a déclaré qu'une stratégie PPR panafricaine révisée, alignée sur la stratégie PPR mondiale, a été traduite dans les quatre langues officielles de l'Union africaine. Il a ajouté que l'UA-BIRA a participé à des réunions FAO/OIE pour que la peste bovine demeure absente de la surface du globe.

Pour finir, il a signalé que l'UA-BIRA a commencé l'organisation de réunions techniques sur la mise en œuvre de l'agenda bien-être animal en Afrique.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Berhanu Bedane, Chargé de l'élevage et de la santé animale au bureau régional de la FAO pour l'Afrique, a présenté la contribution de la FAO à l'éradication de la faim et de la pauvreté grâce à l'élevage et à la santé animale.

Il a expliqué que les actions de la FAO s'attachent à éradiquer la faim et la pauvreté tout en préservant les ressources naturelles, conformément aux programmes stratégiques de la FAO, aux initiatives régionales et aux besoins des pays. Ces engagements tiennent compte des priorités définies pour la planète et pour le continent africain dans les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable et du programme de transformation sociale et économique contenu dans l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

Il a ajouté que, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la FAO privilégie un accroissement de la production animale qui doit être guidé par des orientations politiques appropriées, la conservation de la biodiversité, l'égalité entre les sexes dans le secteur de l'élevage, le développement de la chaîne de valeur, la sécurité sanitaire des échanges internationaux de produits d'origine animale, et la création de résilience face aux catastrophes naturelles et aux grandes épizooties.

Le Docteur Bedane a expliqué que la FAO en Afrique travaille, dans le cadre de partenariats, au développement d'animaux robustes et productifs afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la croissance économique grâce à des stratégies d'intervention ciblant les maladies animales transfrontalières, telles que la fièvre aphteuse, la PPR, la peste porcine africaine et la PPCB, et les maladies endémiques à fort impact, telles que les maladies à transmission vectorielle et les maladies parasitaires. La FAO renforce les capacités, en dispensant des formations et en fournissant du matériel pour la surveillance des maladies, le diagnostic de laboratoire et la prophylaxie. Elle rassemble des renseignements sur les maladies et les analyse à des fins d'alerte précoce. Les pays reçoivent un soutien pour établir leur politique d'élevage et élaborer leur législation vétérinaire. L'approche « Une seule santé » est employée pour lutter contre les zoonoses et contre les maladies non zoonotiques qui occasionnent une baisse de l'approvisionnement en denrées d'origine animale, mettant à mal la sécurité nutritionnelle, les moyens de subsistance, la croissance économique et les capacités de résilience face aux maladies. Avec l'OIIE et l'OMS, la FAO est aux avant-postes face aux phénomènes de résistance microbienne.

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Le Docteur Soumana Diallo, Représentant de la Commission de l'UEMOA, a signalé que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA a entrepris une série de réformes dans le domaine de la santé animale, y compris les zoonoses et la sécurité sanitaire des aliments.

Il a expliqué que ces réformes visent, en tout premier lieu, à harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire. Le deuxième domaine de réforme consiste à renforcer les capacités des Services vétérinaires des États membres de l'UEMOA, grâce à l'adoption d'un plan stratégique spécifique.

Une précédente réforme concernait la sécurité sanitaire des animaux et des denrées d'origine animale ; une réglementation a été adoptée en 2007 sur la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments au sein de l'UEMOA. Cette réglementation est en cours de révision avec le soutien d'un expert de l'OIIE. La Commission de l'UEMOA a mis en place un comité scientifique régional pour évaluer les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et pour émettre des avis scientifiques.

Le Docteur Diallo a ensuite évoqué la réforme des programmes de soutien pour le contrôle et l'éradication des maladies animales. À travers le Fonds régional pour le développement agricole (RFAD⁴⁸), la Commission de l'UEMOA soutient ses États membres dans leur lutte contre certaines maladies animales, telles que la fièvre charbonneuse, la maladie de Newcastle et la rage. Avec le soutien de l'OIIE, l'UEMOA a également réalisé deux études pour concevoir une stratégie régionale et des programmes nationaux coordonnés de lutte contre la PPCB et la maladie de Newcastle.

⁴⁸ RFAD : Regional Fund for Agricultural Development

Enfin, le Docteur Diallo a signalé l'adoption d'une directive garantissant et organisant la liberté de déplacement des vétérinaires au sein de l'UEMOA ainsi que le droit pour eux de s'établir dans un État membre de l'UEMOA autre que celui dont ils sont ressortissants ; par ailleurs il s'est créé, par la voie de cette directive, un Collège des Présidents des ordres nationaux des Docteurs vétérinaires qui sera dorénavant chargé de réglementer la pratique de l'exercice vétérinaire au sein de la zone UEMOA.

14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a débuté sa présentation en indiquant que le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) avait été créé conjointement par l'OIE et la FAO dans le but de soutenir et de coordonner les efforts mondiaux déployés afin d'assurer la prévention, la détection et le suivi des influenzas importantes chez l'animal. Un des objectifs premiers de ce réseau est de partager les données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire avec l'OMS afin d'aider à sélectionner de façon la plus appropriée les virus en circulation pour les vaccins saisonniers destinés à l'homme et qui peuvent comporter des virus animaux présentant des menaces pandémiques potentielles.

Elle a expliqué que depuis 2010, le réseau OFFLU a apporté plus d'un millier de séquences génétiques relatives aux virus zoonotiques de l'influenza aviaire isolés à partir d'échantillons animaux fournis par les Centres de référence OIE/FAO ainsi qu'en provenance de laboratoires nationaux et régionaux ; ces séquences sont partagées sur une base semestrielle lors de réunions de l'OMS visant à définir la composition des vaccins afin d'identifier les souches de virus qu'il convient d'utiliser pour les vaccins destinés à l'homme. Le réseau OFFLU souhaiterait remercier tous les laboratoires et Pays Membres participants de leur généreuse contribution.

Malheureusement, le nombre de contributions sous forme de données génétiques et antigéniques soumises par le réseau OFFLU à ces réunions sur la composition des vaccins a considérablement diminué ces dernières années malgré l'existence de foyers en cours et l'apparition de nouveaux foyers d'influenza aviaire dans différents pays. Ceci est particulièrement préoccupant puisque la surveillance appropriée du virus dans le secteur de la santé animale constitue la pierre angulaire de l'analyse des risques de l'influenza zoonotique et permet de se préparer à une pandémie chez l'homme.

Considérant que l'influenza aviaire est un problème mondial qui représente une menace permanente pour la santé animale et humaine, les Membres de l'OIE ont adopté la Résolution n° 26 lors de la 76^e Session générale (2008) afin d'échanger le matériel viral et les informations concernant les virus de l'influenza aviaire avec la communauté scientifique internationale par l'intermédiaire d'OFFLU.

En conclusion, Madame Brand a rappelé cet engagement aux Délégués des Pays Membres et a demandé, une fois encore, de rappeler aux laboratoires concernés qu'ils devaient partager les informations dont ils disposent sur les séquences génétiques relatives à l'influenza aviaire avec le réseau OFFLU de façon à pouvoir contribuer à se préparer à une pandémie au niveau mondial.

15. Questions diverses :

Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post-éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-2016, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres à participer à ce projet.

Elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

Enfin, elle a ajouté que, lors de la 8^e Conférence de l'Union africaine, la décision a été prise de détruire les matériels contenant le virus de la peste bovine ou de les envoyer à l'UA-PANVAC qui deviendrait le lieu central de séquestration des matériels contenant le virus de la peste bovine. Plus tard en 2015, l'UA-PANVAC a été désigné par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE comme étant un établissement habilité à détenir des matériels contenant le virus de la peste bovine de catégories A et B. En tant qu'établissement habilité, l'UA-PANVAC joue un rôle en maintenant l'absence de peste bovine au niveau mondial ; les investissements en faveur de son avenir devraient bénéficier du soutien des Pays Membres, des partenaires et de l'Union africaine.

Le Docteur Daniel Bourzat, ex Conseiller du Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, a pris la parole pour annoncer son départ à la retraite. Il a remercié tous les Délégués et tous ses collègues d'Afrique pour leur excellente collaboration durant sa carrière en Afrique.

Le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, a exprimé sa plus profonde gratitude pour le travail remarquable accompli par le Docteur Bourzat dans la région.

La réunion a officiellement pris fin à 18 h 20.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE
Lundi 23 mai 2016**

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Komla Batasse Batawui, Délégué du Togo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique) ;
2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE) ;
3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (Dr Komla Batasse Batawui) ;
4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et des Représentations sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Dr Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique) ;
5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe) ;
6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (Docteur Moetapele Letshwenyo) ;
7. Organisation de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra à Swakopmund (Namibie) en février 2017 (Dr Adrianatus Florentius Maseke, Délégué de la Namibie) ;
8. État des notifications des Membres en Afrique (Dre Lina Awada, Vétérinaire épidémiologiste, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
9. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en février 2015 (Dr Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord) ;
10. Programmes et activités de santé animale ayant trait au renforcement des Services vétérinaires en Afrique :
 - Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) et Projet régional d'appui au pastoralisme dans le Sahel (PRAPS) (Représentation régionale pour l'Afrique)
 - Rage (Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord et Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe)
 - Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VET-GOV) (Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique) ;
11. Proposition pour la désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE (Dr Mbargou Lo, Délégué du Sénégal) ;
12. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
13. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
15. Questions diverses :

Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE).

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LES AMÉRIQUES**

Paris, 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour les Amériques s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie, à Paris, à 14 heures. Ont participé à cette réunion 102 participants, dont les Délégués et observateurs de 24 Pays Membres de cette Commission et les représentants de 10 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, El Salvador, France, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, République Dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

Pays/territoires observateurs : Banque mondiale, CARICOM⁴⁹, CVP⁵⁰, FAO, ICFAW⁵¹, IICA⁵², IPC⁵³, OIRSA⁵⁴, OMC et OPS-PANAFTOSA⁵⁵.

La réunion s'est déroulée sous la présidence du Docteur Guilherme H. Figueiredo Marques, Délégué du Brésil et Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, assisté du Docteur Luis Osvaldo Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité moyennant l'ajout, proposé et accepté, d'une discussion sur l'établissement d'un consensus régional pour les interventions à réaliser durant la Session générale. L'ordre du jour modifié figure en annexe à ce rapport.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Joaquín Braulio Delgadillo Álvarez, Délégué du Mexique et Membre du Conseil de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

Le Docteur Delgadillo Álvarez a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont

⁴⁹ CARICOM : Communauté des Caraïbes

⁵⁰ CVP : Comité vétérinaire permanent du Cône Sud

⁵¹ ICFAW : Coalition internationale pour le bien-être animal

⁵² IICA : Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture

⁵³ IPC : Conseil international des volailles

⁵⁴ OIRSA : Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et de la santé animale

⁵⁵ OPS : Organisation panaméricaine de la santé – PANAFTOSA : Centre panaméricain de la fièvre aphteuse

certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

Le Docteur Delgadillo Álvarez a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires. En ce qui concerne la reconnaissance officielle du statut sanitaire des pays au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine, des commentaires ont été formulés au sujet de la proposition de dépistage dans les pays où la population animale est peu nombreuse.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE, et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisés ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'océan Indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plate-forme établie dans la région Asie/Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Enfin, le Docteur Delgadillo Álvarez a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

Il a été rappelé que les membres du Conseil et du Bureau représentent tous les Pays Membres de l'OIE de la région Amériques, et qu'ils sont disposés à répondre à toutes les préoccupations et tous les besoins qui leur seraient exprimés.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques

Le Docteur Guilherme H. Figueiredo Marques, Délégué du Brésil et Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, a commencé par rappeler aux participants la composition du Bureau de la Commission élu lors de la Session générale de mai 2015.

Il a ajouté qu'au cours de la période considérée le Bureau s'est réuni par deux fois *en présentiel* pour discuter de questions techniques et administratives : le 15 septembre 2015 à Panama et le 20 mai 2016 à Paris.

Parmi les questions techniques dont le Bureau a discuté, le Docteur Figueiredo Marques a mentionné celles qui correspondent aux priorités de la Commission régionale, notamment : la nécessité d'accroître la participation des pays des Amériques au processus d'élaboration des normes de l'OIE ; le développement de la cartographie des laboratoires de diagnostic de la région ; les activités stratégiques concernant l'antibiorésistance dans les Amériques. Il a déclaré que, lors de sa réunion de mai, le Bureau a également évoqué les résultats des Olympiades de la connaissance de l'OIE et a eu une discussion sur les techniques de diagnostic de la morve.

Il a ajouté que, le 30 mars 2016, le Bureau s'est réuni en vidéoconférence pour discuter de l'agenda et de l'organisation des prochaines réunions et de la rédaction de projets de réglementations à l'intention des Comités des Amériques sur les partenariats public/privé ; ces projets ont été envoyés aux Pays Membres pour commentaires.

Il a signalé que le dimanche 22 mai une réunion des Délégués de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques s'est tenue, comme les années précédentes, pour discuter des normes à l'étude et pour adopter des positions communes au niveau de la région des Amériques.

Le Docteur Figueiredo Marques a discuté des deux recommandations de la 22^e Conférence de la Commission régionale (Mexique) ainsi que de la participation à la préparation de la 23^e Conférence, qui se tiendra en Bolivie en novembre 2016.

4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques et de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale

Le Docteur Luis O. Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques, a résumé les activités de la Représentation régionale (Buenos Aires) et de la Représentation sous-régionale (Panama).

Il a commencé par présenter la Docteure Mirtha Giménez Pereira, qui a repris le poste vacant de Représentante sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale, ainsi que la Docteure Helia Lemos da Silva, nouvelle Chargée de mission du Brésil à la Représentation régionale pour les Amériques.

Il a résumé brièvement les activités menées conjointement avec la Commission régionale et son Bureau, y compris la participation à la réalisation et au suivi d'un document qui définit les activités prioritaires de la Commission régionale pour les Amériques.

Il a donné des précisions sur le soutien apporté au Siège de l'OIE et au gouvernement de la Bolivie dans l'organisation de la prochaine Conférence régionale.

En ce qui concerne la participation des Pays Membres dans le processus de l'OIE pour l'élaboration des normes et leur actualisation, il a expliqué que la plateforme WebEx de réunions en ligne a permis une communication efficace entre Délégués ainsi qu'avec les membres des Commissions spécialisées de l'OIE. Il a cependant fait remarquer que la participation reste très faible et que, bien souvent, l'objectif de la réunion – à savoir, que les Délégués débattent entre eux et parviennent à un accord sur les chapitres à l'étude – n'est pas atteint. Il a fait observer que ni les Pays Membres ni l'OIE ne peuvent se permettre financièrement d'organiser des réunions en présentiel. Enfin il a précisé que la période la plus opportune pour la préparation de commentaires était entre le mois d'octobre et le mois de janvier.

Par ailleurs, le Docteur Barcos a évoqué le réseau des laboratoires des Amériques, rappelant aux Délégués que ce réseau dispose d'une plateforme pour que les Pays Membres accèdent aux informations sur toutes les possibilités qu'offrent les laboratoires nationaux en termes de capacités de diagnostic, de production de vaccins et de réactifs, d'activités de recherche et de tests inter-laboratoires. Il a rappelé aux Délégués que l'aide des pays est nécessaire pour fournir et mettre à jour ces informations.

Sur la question de l'antibiorésistance, il a expliqué que le cadre actuel comprend des normes et des lignes directrices de l'OIE et de l'Organisation mondiale de la santé, ces deux organisations se rejoignant au sein de l'approche « Une seule santé ». Concernant les Amériques, il a déclaré qu'il faudrait faire progresser le projet de stratégie régionale afin de mettre en œuvre les normes de l'OIE en accord avec les conclusions du Thème technique II (antibiorésistance) qui serait présenté le jour suivant, et qu'il serait aussi nécessaire de coordonner des actions avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture (IICA), le Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP), la Communauté andine (CAN) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Le Docteur Barcos a déclaré que les efforts se poursuivraient pour parvenir à l'adhésion des pays des Caraïbes qui ne sont pas encore Membres de l'OIE.

Il a fourni une brève description des activités régionales qui visent à soutenir les Pays Membres dans leurs plans de lutte contre la fièvre aphteuse et à soutenir le GF-TADs et la lutte contre les maladies considérées comme prioritaires dans les Amériques.

Il a présenté les Premières Olympiades de la connaissance de l'OIE, qui se sont déroulées en mars 2016, et a fourni les chiffres de la participation à cet événement.

En ce qui concerne la communication émanant de la Représentation régionale et de la Représentation sous-régionale, il a déclaré que le site web a été modernisé et que son contenu serait encore amélioré.

Enfin, il a rappelé aux Délégués l'importance de travailler en équipe avec leurs points focaux nationaux, soulignant le soutien dont ceux-ci ont besoin et mentionnant les actions menées par l'OIE pour leur formation permanente.

Des commentaires ont été émis au sujet des difficultés que rencontrent les Délégués et leurs points focaux nationaux pour participer aux réunions virtuelles sur le processus d'élaboration et de mise à jour des normes de l'OIE ; à cet égard il a été demandé à la Représentation régionale que les invitations soient expédiées avec au moins quinze jours d'avance et que des essais de connexion soient réalisés avec chaque pays avant la tenue des réunions.

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Le réchauffement planétaire et les maladies à transmission vectorielle dues à des arbovirus : comment faire progresser la surveillance.

6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques

Le thème technique suivant (sans questionnaire) a été retenu pour la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques :

- Influenza aviaire hautement pathogène : les problèmes rencontrés et les mesures destinées à prévenir sa propagation.

À la demande de la Commission régionale, l'inclusion d'un thème technique supplémentaire (sans questionnaire) a été proposée :

- Dépeuplement et/ou déplacement de populations animales en cas d'urgence sanitaire et de catastrophes naturelles : l'expérience acquise dans la région.

Le Bureau de la Commission régionale prendra les dispositions nécessaires pour examiner la possibilité de porter ce thème à l'ordre du jour de la Conférence régionale.

7. Organisation de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques qui se tiendra à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) du 14 au 18 novembre 2016

Le Docteur Javier Ernesto Suárez Hurtado, Délégué de la Bolivie, a confirmé que son pays était heureux et honoré d'accueillir un événement régional d'une telle importance. Il a exhorté tous les Délégués à y assister.

Il a fourni un bref compte rendu des différentes mesures d'ores et déjà prises par la Bolivie pour commencer à organiser la conférence.

Il a présenté brièvement la ville de Santa Cruz de la Sierra ainsi que l'hôtel où se tiendra la conférence et il a mis l'accent sur les exigences de la Bolivie en matière de visa d'entrée. Il a également annoncé qu'une visite culturelle était prévue au site archéologique de Samaipata, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour finir, il a indiqué aux Délégués que l'OIE enverrait dans un bref délai les invitations et toutes les informations utiles, et créerait un site web spécial pour l'événement.

8. État des notifications des Membres en Amériques

La Docteure Paula Cáceres, Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Elle a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Elle a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. La Docteure Cáceres a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. La Docteure Cáceres a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de

WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Elle a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

9. Mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIE dans les Amériques

La Docteure Martine Dubuc, Déléguée du Canada et Secrétaire générale de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, a signalé que le document contenant la liste des activités prioritaires de la Commission régionale est fondé sur les priorités et le Plan de travail définis par le Bureau de la Commission régionale, et a été adopté par celle-ci en 2014.

Elle a ajouté que le Plan de travail vise à établir les lignes directrices stratégiques que doit suivre la Commission régionale pour resserrer les liens avec les Pays Membres de la région. Elle a ajouté que le Plan de travail est conforme aux objectifs pertinents du Sixième Plan stratégique de l'OIE, dans la lignée du précédent Plan stratégique, et qu'il prévoit une mise en œuvre sur cinq ans, avec un bilan annuel.

Elle a précisé que les domaines prioritaires définis par la Commission régionale sont les suivants : promotion de la participation des pays à l'élaboration des normes de l'OIE ; laboratoires de diagnostic ; résistance aux antimicrobiens ; stratégie régionale de bien-être animal ; activités des points focaux nationaux. Elle a déclaré que des activités destinées à réduire les effets des restrictions injustifiées au commerce international s'ajoutent à ces cinq domaines prioritaires.

En ce qui concerne le domaine prioritaire que constitue la promotion de la participation à la rédaction des normes de l'OIE, la Commission a convenu que l'organisation des réunions électroniques nécessitait des améliorations, notamment la préparation d'un ordre du jour détaillé et la diffusion des documents à discuter. Par ailleurs, la Commission a décidé de maintenir les réunions de coordination qui se tiennent avant les Sessions générales et qui visent à définir des positions au niveau régional, car ces réunions constituent un moyen d'accroître l'influence de la Région.

En ce qui concerne les laboratoires, la Docteure Dubuc a évoqué la nécessité d'améliorer les capacités des laboratoires de la région des Amériques. Elle a également préconisé de promouvoir l'Outil PVS de l'OIE pour les laboratoires ainsi que les projets de jumelage, insistant sur la nécessité d'en faire une priorité. Enfin, elle a présenté la situation actuelle des projets de jumelage entre laboratoires dans la région des Amériques.

Concernant l'antibiorésistance, la Docteure Dubuc a indiqué qu'il est impératif de mener des actions coordonnées dans la région en tenant compte des différentes organisations internationales, régionales et sous-régionales qui œuvrent dans les Amériques.

En ce qui concerne le bien-être animal, elle a déclaré qu'il est nécessaire de poursuivre les différentes étapes fixées dans la Stratégie régionale de bien-être animal pour les Amériques, ajoutant que ce thème doit demeurer une priorité.

Enfin, en ce qui concerne les points focaux nationaux, elle a rappelé que l'interaction des points focaux nationaux avec leurs Délégués respectifs est indispensable pour améliorer le processus d'établissement des normes de l'OIE, raison pour laquelle elle les a exhortés à prendre part ensemble à ce processus.

10. Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en

2015-2016, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB à l'UA-PANVAC⁵⁶ et le Japon a transféré ses MCVPB vers un établissement habilité à détenir les MCVPB à Tokyo en détruisant les stocks de MCVPB détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres à participer à ce projet.

Enfin, elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

11. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont déployé des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Eloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un

⁵⁶ UA-PANVAC : Union africaine – Centre panafricain du vaccin vétérinaire

soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

12. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Communauté andine (CAN)

Représentant le Président *pro tempore* de la Communauté andine, la Docteure Olga Lucía Díaz Martínez, Déléguée accréditée par la Colombie, a décrit les principales activités réalisées par cette organisation en matière de santé animale.

Elle a déclaré que les activités relatives à la santé des animaux terrestres étaient inscrites dans la Décision 515 qui modernise le Système andin de santé agricole (*Sistema Andino de Sanidad Agropecuaria* – SASA) et établit les bases légales de l'adoption de mesures sanitaires et phytosanitaires applicables aux échanges. Elle a fourni des explications sur les décisions qui concernent les produits vétérinaires, l'analyse de risque au niveau communautaire, la quarantaine animale, et la prévention, le contrôle et l'éradication de la fièvre aphteuse.

Elle a également décrit les règles promulguées par Secrétariat général de la Communauté andine (*Secretaría General de la Comunidad Andina* – SGCAN) concernant les mesures sanitaires pour les échanges internationaux ou les déplacements d'animaux et de produits d'origine animale, la notification des maladies, les catégories de risque sanitaire, la quarantaine animale et le Programme sous-régional andin pour l'éradication de la fièvre aphteuse.

Concernant les animaux aquatiques, elle a indiqué que la Décision 808 instaure des mesures pour la prévention, la surveillance, le contrôle et l'éradication des maladies des animaux aquatiques, et comprend un plan d'urgence andin contre le syndrome de mortalité prématurée des crevettes d'élevage (dû à *Vibrio parahaemolyticus*) accompagné d'un manuel technique pour son application.

La Docteure Díaz Martínez a fourni des explications sur la coordination avec les autres organisations internationales, notamment sur un projet de coopération technique avec la FAO qui associe le Centre panaméricain de lutte contre la fièvre aphteuse de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS-PANAFTOSA) afin de renforcer les systèmes de surveillance épidémiologique et la gestion des situations d'urgence liées à la fièvre aphteuse, ainsi que sur la mise en œuvre de diverses activités dans le cadre de l'accord SGCAN/OIE.

Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP)

Le Docteur Luis Eduardo Echaniz, Secrétaire technique du CVP, a déclaré qu'au cours des douze dernières années le CVP a affirmé sa position en tant qu'organisation de référence pour la santé animale et la sécurité sanitaire des produits d'origine animale dans le cône Sud, considérés comme des « biens publics régionaux » en vertu du mandat des ministres de l'agriculture du Conseil agricole du Sud (*Consejo Agropecuario del Sur* – CAS). Il a ajouté que le plan stratégique du CVP pour 2016-2020, approuvé en 2015, définit le programme d'action de chaque année.

Il a présenté les principales activités du CVP, notamment la phase 2 du Programme d'action « MERCOSUR indemne de fièvre aphteuse », qui vise à garantir un résultat pérenne par l'éradication de la fièvre aphteuse dans le cadre d'une action commune de tous les Pays Membres sous l'égide du Plan hémisphérique d'éradication de la fièvre aphteuse (*Plan hemisférico de erradicación de la fiebre aftosa* – PHEFA).

Il a ajouté que le plan stratégique du CVP couvre également le travail de ses groupes *ad hoc*, tels que le groupe *ad hoc* sur la sécurité sanitaire des aliments, qui a participé à l'atelier sur les stratégies de réduction du risque lié aux *Escherichia coli* productrices de shigatoxines, et le groupe *ad hoc* sur la santé des volailles, qui a analysé le risque de réintroduction de l'influenza aviaire et a étudié des plans de prévention de cette infection dans le cadre de la stratégie régionale de prévention de l'influenza aviaire, mise à jour en 2014.

Il a signalé que le CVP avait organisé un atelier sur les capacités de riposte face aux urgences zoonosaires, dans le cadre de l'accord entre le CAS-CVP et l'IICA, afin de renforcer la capacité des Services vétérinaires à préparer et à gérer leur riposte face à une situation d'urgence zoonosaire.

Pour finir, le Docteur Echaniz a signalé que le CVP a fait des efforts en termes de communication et de gestion des connaissances tout en favorisant le recours aux systèmes de vidéoconférence. Il a invité les participants à se rendre sur le site web du CVP, qui contient des outils pour faciliter le travail régional.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Julio Pinto, qui représentait la FAO, a commencé sa présentation en faisant observer qu'environ 85 % de la population bovine d'Amérique du Sud est désormais reconnue indemne de fièvre aphteuse ; il a salué les progrès réalisés en matière de santé animale dans cette région, où certains territoires sont désormais indemnes de cette maladie.

Il a souligné la nécessité de disposer de stratégies appropriées d'urgence et de riposte pour consolider les progrès en question, indiquant que la FAO a conçu à cette fin un cours en ligne sur la gestion des maladies et des invasions biologiques qui constituent un risque pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Il a ajouté qu'un renforcement des capacités techniques concernant la fièvre aphteuse est en cours dans les pays andins.

Il a également signalé qu'une mission menée conjointement par FAO/OIE/OIRSA et le réseau caribéen de santé animale (CaribVET) dans le cadre du Plan continental d'éradication de la peste porcine classique dans les Amériques a permis de définir les priorités qui permettront de maintenir les progrès et d'atteindre les objectifs poursuivis en République Dominicaine et en Haïti. Une coopération Sud-Sud est mise en œuvre à cette fin.

Il a déclaré que, si la rage canine est en train d'être éliminée en Amérique latine, la rage sylvatique, quant à elle, est devenue un problème émergent qui menace la santé publique et la sécurité alimentaire dans les zones rurales. Face à cette situation, la FAO renforce les systèmes de prévention par la voie d'une participation communautaire dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».

Concernant l'antibiorésistance, il a expliqué que des travaux ont été entrepris dans la région, avec un projet d'agenda régional ; celui-ci repose sur le Plan mondial d'action de la FAO sur l'antibiorésistance qui avait défini quatre domaines de travail prioritaires : sensibilisation, éléments concrets, gouvernance et pratiques. Ce projet d'agenda sera partagé et affiné avec les pays de la région lors de différents événements de niveau régional et sous-régional.

Pour conclure, il a déclaré que d'importants défis restent à relever : il s'agit d'améliorer les systèmes de surveillance des maladies animales dans un contexte de changement climatique et de gestion concertée des animaux, des écosystèmes et de la santé publique dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».

Interrogé à propos de l'approche institutionnelle sur la problématique de la résistance aux antimicrobiens, le Docteur Pinto a indiqué que l'objectif de la FAO est de travailler de façon coordonnée avec tous les organismes internationaux et régionaux et avec tous les Pays Membres.

Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et de la santé animale (OIRSA)

Le Docteur Luis Alberto Espinoza Rodezno, Directeur régional de l'OIRSA pour la santé animale, a fourni des précisions sur les principales actions entreprises par l'OIRSA en 2015 pour renforcer les Services vétérinaires.

Parmi ces actions on retiendra principalement : le soutien apporté au laboratoire du Panama pour le diagnostic des maladies vésiculeuses (*Laboratorio de Diagnóstico de Enfermedades Vesiculares – LADIVES*) dans le cadre d'un accord entre l'OIRSA et le Service d'inspection de la santé des animaux et des végétaux du Département des États-Unis pour l'agriculture (USDA-APHIS) ; le renforcement du programme d'épidémiosurveillance ; la formation sur la fièvre aphteuse et la myiase à *Cochliomyia hominivorax* ; la mise à jour des manuels d'urgence.

Le Docteur Espinoza Rodezno a présenté les actions de l'OIRSA pour prévenir la rage paralytique chez les bovins au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, en commun avec la FAO, ainsi que le soutien au Guatemala et au Honduras par la fourniture de kits et d'autres matériels de diagnostic pour la surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Il a signalé la validation de textes réglementaires et d'un manuel de procédures pour le contrôle et l'éradication de la brucellose, de la tuberculose et de la maladie de Newcastle (projet subventionné par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce : STDF/PG/358).

Il a décrit le projet de prévention, de contrôle et d'éradication de la peste porcine classique, qui comprend la fourniture de kits de diagnostic, ainsi que le soutien apporté dans ce domaine au Guatemala et à la République Dominicaine.

Il a fourni des précisions sur la formation au diagnostic des maladies des crevettes et sur le renforcement de la surveillance des maladies des animaux aquatiques, en coopération avec la FAO. Il a ajouté que l'OIRSA a assuré un soutien et un suivi pour la surveillance du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) au Belize, à El Salvador et au Nicaragua, et a permis un renforcement des compétences des éleveurs à El Salvador.

Il a aussi signalé que l'OIRSA a dispensé une formation sur les résidus de médicaments vétérinaires et les temps d'attente correspondants, sur la base de manuels de bonnes pratiques, et a participé à l'organisation (en collaboration avec l'OIE) et au financement de la 21^e réunion du Comité des Amériques pour les médicaments vétérinaires (*Comité de las Américas de Medicamentos Veterinarios – CAMEVET*).

Pour finir, il a signalé le soutien technique et financier fourni à Belize pour l'éradication de l'influenza aviaire faiblement pathogène H5N2.

13. Questions diverses :

Discussions et propositions concernant les réunions annuelles en présentiel portant sur le processus normatif de l'OIE

La Docteure Martine Dubuc a fait le point de la situation actuelle concernant la participation des Pays Membres au processus d'élaboration et de mise à jour des normes de l'OIE. À cet égard, elle a fourni des explications sur les statistiques de participation de la région des Amériques en comparaison d'autres régions. Elle a donné en exemple les résultats obtenus dans la région Afrique, où les réunions *en présentiel* et les réunions en petits groupes qui se sont tenues depuis 2013 ont fait que le nombre de Membres de l'OIE de cette région qui envoient des commentaires a augmenté.

Elle a signalé que les réunions en présentiel avaient été un facteur décisif pour permettre aux Pays Membres d'adopter des positions au niveau régional sur les normes de l'OIE ; c'est pourquoi il est important que la région des Amériques puisse se réunir en présentiel.

Elle a ajouté que l'organisation de telles réunions étant limitée par manque de ressources financières, il est nécessaire d'envisager d'éventuelles sources de financement.

À ce sujet, les Délégués ont convenu de l'organisation d'une réunion annuelle en présentiel, idéalement en juin ou juillet, dont le but sera de parvenir à une même compréhension du rôle des pays dans le processus d'adoption des normes de l'OIE, ce qui permettra des prises de position consensuelles au niveau régional.

Il a été convenu de réaliser des réunions électroniques préliminaires avec des experts, au cours desquelles les sujets prioritaires à mettre à l'ordre du jour seraient sélectionnés. À cette fin, les Délégués de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Panama ont offert leur participation.

Il est apparu que, s'il est nécessaire de parvenir à des consensus, il est également nécessaire de compter sur l'appui d'experts qui apportent aux Pays Membres des Amériques les compétences nécessaires sur les sujets débattus.

Discussion sur l'établissement d'un consensus régional pour les interventions à réaliser durant la Session générale

Les Délégués de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques ont examiné les différents thèmes proposés pour adoption au cours de la 84^e Session générale. Il en a résulté une sélection de thèmes pertinents pour la région, comme les rapports des Commissions spécialisées et une proposition de Laboratoire de référence de l'OIE émanant du Brésil. Cette sélection porte aussi sur les Membres intervenant au nom des Amériques.

La réunion a officiellement pris fin à 18 h 30.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LES AMÉRIQUES**

Lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Guilherme H. Figueiredo Marques, Délégué du Brésil et Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques) ;
2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Joaquín Braulio Delgado Álvarez, Délégué du Mexique et Membre du Conseil de l'OIE) ;
3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques (Dr Guilherme H. Figueiredo Marques) ;
4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques et de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale (Dr Luis Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques) ;
5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Dr Joaquín Braulio Delgado Álvarez) ;
6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques (Dr Mark Trotman, Délégué de la Barbade et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques) ;
7. Organisation de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques qui se tiendra à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) du 14 au 18 novembre 2016 (Dr Javier Ernesto Suárez Hurtado, Délégué de la Bolivie) ;
8. État des notifications des Membres en Amériques (Dre Paula Cáceres, Chef, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
9. Mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIE dans les Amériques (Dre Martine Dubuc, Déléguée du Canada et Secrétaire générale de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques) ;
10. Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
11. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
12. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Communauté andine des Nations (CAN)
 - Comité vétérinaire permanent du Cône Sud (CVP)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et de la santé animale (OIRSA) ;
13. Questions diverses :
 - Discussions et propositions concernant les réunions annuelles en présentiel portant sur le processus normatif de l'OIE (Dre Martine Dubuc) ;
 - Discussion sur l'établissement d'un consensus régional pour les interventions à réaliser durant la Session générale.

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'ASIE, L'EXTRÊME-ORIENT
ET L'OCÉANIE**

Paris, le 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie, à Paris, à 14 heures. Ont participé à cette réunion 113 participants incluant des Délégués et observateurs de 24 Membres de la Commission et 2 pays/territoires observateurs, ainsi que les représentants de 6 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine (Rép. populaire de), Corée (Rép. de), Corée (Rép. dém. pop. de), Fidji, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Taïpei chinois, Thaïlande et Vietnam.

Pays/territoires observateurs: France et Hong Kong (Région administrative spéciale de la République populaire de Chine - RAS-RPC).

Organisations internationales/régionales: FAO, Banque mondiale, Communauté du Pacifique, ICFAW, WAP ⁵⁷ et Agronomes et vétérinaires sans frontières.

Le Docteur Sen Sovann, Délégué du Cambodge et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie a accueilli, au nom du Docteur Zhang Zhongqiu, Délégué de la République populaire de Chine et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, les Délégués, observateurs et représentants des organisations internationales et régionales. Puis, il a présenté les membres du Bureau de la Commission régionale.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, présenté en annexe, a été adopté à l'unanimité, avec de légères modifications.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Mark Schipp, Délégué de l'Australie et Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

Le Docteur Schipp a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance

⁵⁷ WAP : Société mondiale pour la protection des animaux

stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

Le Docteur Schipp a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les membres de ces quatre Commissions spécialisées ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'Océan indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plate-forme établie dans la région Asie/Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Enfin, le Docteur Schipp a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé

le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Le Docteur Keshav Prasad Premy, Délégué du Népal et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, a présenté les activités de la Commission régionale au nom du Docteur Zhang Zhongqiu, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, qui n'avait pas été en mesure d'assister à la Session générale.

Le Docteur Premy a rappelé aux Délégués la composition du Groupe régional, créé dans le cadre du Plan de travail régional, à savoir : les membres du Bureau de la Commission régionale et les membres du Conseil de l'OIE originaires de la région élus lors de la 83^e Session générale de l'OIE en 2015. Il a ajouté que des réunions *ad hoc* avaient été organisées afin de discuter de questions administratives et techniques et observer la suite donnée aux conclusions de la 29^e Conférence régionale en Mongolie, tout en demeurant en contact par courrier électronique afin de renforcer la communication et la coordination entre les Représentations régionale et sous-régionale et les Membres de la région.

Le Docteur Premy a évoqué plusieurs réunions importantes au niveau mondial et régional qui se sont déroulées après la 83^e Session générale et auxquelles les Membres de la région ont participé. Il a expliqué notamment que le séminaire d'une journée destiné aux Délégués nationaux sur le développement des partenariats public-privé afin de soutenir les Services vétérinaires, ainsi que la 29^e Conférence régionale qui l'a suivi, avaient mis en exergue la nécessité de renforcer la collaboration entre les Services vétérinaires officiels, d'une part, et les vétérinaires, les techniciens vétérinaires et les agents communautaires de santé animale du secteur privé, d'autre part. Puis, il a fait état des principales initiatives menées à l'échelle mondiale qui ont été discutées lors de la 8^e Réunion du Comité de pilotage mondial du GF-TADs à Rome (Italie) en octobre 2015, notamment la procédure opératoire standard du GF-TADs concernant les appellations, le site Web du GF-TADs et la notification pilote des principaux indicateurs de performance.

Le Docteur Premy a présenté le Plan de travail régional (2016-2020), adopté par la Commission régionale au cours de sa 29^e Conférence en septembre 2015. Puis, il a rappelé aux Membres de, et les encouragés à, prendre des mesures pour mettre en œuvre ledit plan dans la région. Il a poursuivi en indiquant que les principales modifications au nouveau Plan de travail avaient été introduites à la lumière des commentaires des Membres, notamment : l'ajout d'un mécanisme d'évaluation des progrès accomplis ; une insistance renforcée sur la promotion de l'excellence scientifique à l'aide des Centres de référence ; et l'engagement accru des programmes scientifiques à l'égard de la santé des animaux aquatiques ainsi qu'une meilleure coordination entre les Services vétérinaires et les Services chargés de la santé des animaux aquatiques ; tout en continuant à répondre aux besoins et aux priorités de la région et du Sixième Plan stratégique de l'OIE (2016-2020). Il a rappelé l'importance de la Vision et des Objectifs régionaux du Plan de travail et a présenté un certain nombre d'activités spécifiques à développer et/ou mettre en œuvre afin de répondre aux besoins et priorités actuels de la région. Il a précisé que le Plan de travail serait examiné au cours de la 30^e Conférence régionale en septembre 2017.

Le Docteur Premy a également attiré l'attention sur l'amélioration de la communication entre les Membres de la région. C'est dans ce cadre que s'inscrit le lancement du site des Délégués régionaux sur le site Web régional en octobre 2015. Le Docteur Premy a encouragé les Délégués à l'utiliser afin d'améliorer la communication et la coordination entre les Membres de la région.

Il a conclu en rappelant à la Commission régionale la 4^e Conférence mondiale de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire qui se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 22 au 24 juin 2016. Il a encouragé les Délégués à participer à cette importante manifestation.

4. **Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique**

Le Docteur Hirofumi Kugita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, a commencé sa présentation en informant la Commission des récents changements de personnel survenus au sein de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique (RR-AP).

Puis, il a évoqué le rôle joué par le secrétariat de la RR-AP pour la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, et les activités qui venaient d'être rapportées par le Vice-président de la Commission. Il a mentionné l'importance de la mise en œuvre régulière du Plan de travail régional (2016-2020) qui s'inscrit dans la relation plus étroite entretenue entre la Commission régionale et les Représentations régionale et sous-régionale. Il a également rappelé aux Membres que le Système d'accès sécurisé des Délégués de l'OIE avait été lancé sur le site Web régional de l'OIE en octobre 2015, et a encouragé les Délégués à utiliser le système plus activement afin de participer au processus normatif de l'OIE.

Le Docteur Kugita a exposé les progrès suivants qui ont été accomplis dans le cadre des programmes techniques de la RR-AP :

- En sa qualité de secrétariat permanent du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique, depuis mars 2015, la RR-AP a co-organisé avec la FAO une série de réunions sous-régionales du GF-TADs pour chaque sous-région, à savoir : l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) ; la Communauté du Pacifique ; et l'Asie de l'Est. Au cours de ces réunions, les défis spécifiques à chaque sous-région et les solutions éventuelles ont été discutés entre les membres et les partenaires sous-régionaux, et seront présentés à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique en juillet 2016.
- Concernant le projet OIE/JTF (Fonds fiduciaire japonais) sur la lutte contre la fièvre aphteuse en Asie, la 4^e Réunion du Comité de Coordination et la 2^e Réunion scientifique sur la fièvre aphteuse ont été tenues en juin 2015 à Tokyo (Japon). Au cours de ces réunions, il a été décidé de poursuivre le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les Membres en Asie de l'Est afin de lutter contre la fièvre aphteuse et élargir les activités en vue de couvrir d'autres maladies animales transfrontalières (TADs) prioritaires. À des fins de suivi, la Réunion de coordination pour le contrôle des TADs en Asie de l'Est a été organisée en mars 2016 à Shanghai (République populaire de Chine). Il a été recommandé au cours de la réunion de mettre éventuellement en place un mécanisme et des activités dans la sous-région, qui seront encore discutés en vue d'être validés ultérieurement par les Chefs des Services vétérinaires sous-régionaux (CVOs). La RR-AP a contribué à la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse menée dans le cadre de la campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine (SEACFMD), en soutenant le don de vaccins contre la fièvre aphteuse que le Gouvernement japonais a fait au Laos.
- Un autre projet OIE/JTF vise à soutenir les activités de lutte contre les zoonoses en Asie dans le cadre du concept « Une seule santé ». Le 6^e Atelier Asie/Pacifique sur la collaboration multisectorielle pour la prévention et le contrôle des Zoonoses s'est tenu en octobre 2015 à Sapporo (Japon) dans le cadre de la collaboration régionale tripartite entre la FAO, l'OIE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La RR-AP a également organisé d'autres réunions pertinentes, notamment : l'Atelier régional sur la prévention et le contrôle des zoonoses négligées en Asie, co-organisé avec la Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA) de la FAO et le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire du Département américain de l'agriculture (USDA-APHIS), en juillet 2015 à Obihiro (Japon) ; l'Atelier sur la rage pour les pays de la SAARC, co-organisé avec le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est de l'OMS (WHO SEARO), en août 2015 à Colombo (Sri Lanka) ; et l'Atelier de suivi sur les normes internationales applicables pour lutter contre la rage canine, co-organisé avec la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie de Sud-Est (RSR-ASE), en mai 2016 à Bangkok (Thaïlande).
- Les activités portant sur la santé des animaux aquatiques constituant une autre composante majeure du projet JTF, un Atelier régional sur le commerce en toute sécurité des animaux aquatiques et des produits issus des animaux aquatiques a été organisé en juillet 2015 à Nagaoka (Japon). La RR-AP poursuit sa collaboration avec le Réseau des centres

d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (NACA) et a décidé d'améliorer les travaux menés sur le Rapport trimestriel des maladies des animaux aquatiques (QAAD) en harmonisant les travaux conduits séparément par le passé par l'OIE et le NACA et en publiant le Rapport QAAD en ligne afin qu'il soit accessible plus rapidement et plus facilement, tout en conservant la version papier.

- Le Groupe consultatif sur la Stratégie régionale en faveur du bien-être animal (RAWS AG) a été fondé conformément au mandat et au *modus operandi* convenus par la Commission régionale en septembre 2015. Les membres du RAWS AG ont été désignés par la Directrice générale de l'OIE et vont bientôt s'atteler à leur tâche.

Le Docteur Kugita a poursuivi en présentant les activités de renforcement des capacités menées par la RR-AP. Parmi celles-ci figurent des séminaires s'adressant aux points focaux nationaux de l'OIE, organisés avec le soutien de la République de Corée, et portant sur les trois thèmes suivants : la notification des maladies animales, en février 2016 à Chiba (Japon) ; les produits vétérinaires, en mars 2016 à Tokyo (Japon) ; et les laboratoires vétérinaires, en avril 2016 à Jeju (République de Corée). Un séminaire de formation sur l'Outil PVS pour l'Asie de l'Est a également été organisé en avril 2016 à Séoul (République de Corée), avec le concours de la République de Corée.

Le Docteur Kugita a conclu en informant la Commission des activités suivantes prévues pour le reste de l'année 2016 :

- Réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADs, qui se tiendra en marge de la réunion des CVOs de l'Asie de l'Est, en juillet 2016 à Tokyo (Japon) ;
- Atelier régional sur l'influenza aviaire dans les pays où elle est endémique, en août 2016 ;
- Atelier régional sur le développement d'une stratégie régionale pour le contrôle des maladies des suidés ; et
- Atelier régional sur le contrôle et l'éradication de la PPR en Asie.

5. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, notamment les conclusions de la 22^e réunion de la Sous-Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine, qui s'est tenue du 8 au 11 mars 2016 à Chiang Rai (Thaïlande)

Le Docteur Ronello Abila, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est (RSR-ASE), a commencé sa présentation en indiquant que la RSR-ASE continuait à jouer un rôle de premier plan dans la coordination sous-régionale des activités de santé animale, notamment celles portant sur les maladies infectieuses émergentes, en Asie du Sud-Est. En effet, ces dernières nécessitent l'adoption d'approches cohérentes et complémentaires en raison de la nature transfrontalière de ces maladies. La RSR-ASE se pose aussi en chef de file en offrant à ses Membres des conseils et son soutien en matière de politique, de programme et de planification stratégiques. Il a fait savoir que la RSR-ASE supervisait l'initiative « Halte aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses » (STANDZ), qui réunit sous un programme cadre tous les programmes existants financés par le Gouvernement australien, à savoir : la SEACFMD ; l'initiative pour le renforcement des Services vétérinaires (STRIVES) ; et le programme « Une seule santé »/zoonoses portant sur la rage. STANDZ a été prolongée, à titre gratuit, jusqu'en décembre 2017. Un nouveau projet sur la fièvre aphteuse financé par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a été signé en septembre 2015 et les activités sur le terrain ont débuté en novembre 2015. Le projet financé par la Nouvelle-Zélande soutiendra la campagne SEACFMD existante.

Le Docteur Abila a également présenté en détail l'intégralité de l'équipe de la RSR-ASE dirigée par le Représentant sous-régional.

Il a expliqué que la SEACFMD demeurerait le programme phare de la RSR-ASE. Il a présenté en détail les principales réalisations de 2015, notamment : la validation de la troisième édition de la Feuille de route de la SEACFMD pour 2020, issue de la Phase 5 de la SEACFMD (de 2016 à 2020) ; l'achèvement d'une étude sur les déplacements des animaux régionaux pour les pays du Mékong ; la distribution de 600 000 vaccins contre la fièvre aphteuse par le biais de la banque de

vaccins de l'OIIE ; les études de suivi post-vaccinal ; l'organisation de diverses réunions sous-régionales ; et la dispense d'une formation sur la gestion des foyers zoonosaires et la conduite d'enquêtes en présence de tels foyers. Il a également signalé que le projet sur la fièvre aphteuse financé par la Nouvelle-Zélande avait lancé sa première activité avec une mission d'experts de l'Université néo-zélandaise Massey et du Ministère néo-zélandais des industries primaires (MPI) dans le Département de l'élevage et de la pêche laotiens à Vientiane (Laos) et une visite de terrain à Champasak.

Il a également détaillé les principales activités menées entre janvier et avril 2016, notamment : le lancement de la Phase 5 de la SEACFMD lors de la 22^e Réunion de la Sous-Commission de l'OIIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine ; la publication de la troisième édition de la feuille de route de la SEACFMD pour 2020 ; et la validation par le Sous-Commission de la demande d'adhésion de la Mongolie. Le projet financé par la Nouvelle-Zélande qui a commencé fin 2015 a atteint son rythme de croisière en 2016. Le projet se développera et s'étendra à partir des avancées obtenues au cours de l'initiative STANDZ, financée par le Gouvernement australien, au Laos et au Myanmar.

Le Docteur Abila a expliqué que le programme sur la rage « Une seule santé » permettait de soutenir la coordination « Une seule santé » en Asie du Sud-Est, de promouvoir l'utilisation et l'application des normes et des lignes directrices internationales, de soutenir la recherche et les études sur la rage, ainsi qu'un contrôle et une prévention plus poussés de la rage dans la sous-région. Il a poursuivi en mentionnant les principales réalisations de 2015, notamment : un projet pilote pour lutter contre la rage grâce à une vaccination de masse des chiens ; des enquêtes épidémiologiques ; les campagnes de sensibilisation du public ; un engagement politique afin de garantir davantage de ressources pour le projet ; et la promotion du mécanisme de coordination « Une seule santé » en s'inspirant du modèle utilisé pour lutter contre la rage. Concernant les principales activités pour 2016, le Docteur Abila a mentionné l'atelier régional de suivi des progrès accomplis par les Membres concernant le respect des normes sur la rage édictées par l'OIIE, la fin de la vaccination de masse des chiens dans les zones pilotes, et la documentation sur les principales réalisations des projets et les meilleures pratiques.

Concernant STRIVES, le Docteur Abila a fait savoir que la RSR-ASE continuait à soutenir le renforcement des Services vétérinaires dans les pays de l'Asie du Sud-Est par le biais du Processus PVS. Selon les conclusions issues des rapports des missions d'évaluation et d'analyse des écarts PVS, STRIVES a permis d'offrir une assistance technique et un soutien financier spécifiques et d'organiser des ateliers et des séminaires destinés à aider les Membres à suivre les recommandations des rapports. Parmi les principales réalisations de 2015 figurent : un atelier sous-régional sur le Processus PVS à Bali (Indonésie) ; plusieurs séminaires d'information s'adressant aux vétérinaires des secteurs public et privé en Asie du Sud-Est ; la formation du personnel de laboratoire concernant la santé et la sécurité au travail ; un séminaire d'information destiné aux établissements d'enseignement vétérinaire ; et le cinquième atelier sous-régional de l'OIIE pour les organismes statutaires vétérinaires, à Pattaya (Thaïlande) du 9 au 10 novembre 2015. Pour 2016, le Docteur Abila a évoqué une formation sur l'application des normes et des lignes directrices de l'OIIE sur la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies animales. La RSR-ASE a également aidé à organiser la quatrième Conférence mondiale de l'OIIE sur l'enseignement vétérinaire : application des lignes directrices de l'OIIE pour garantir l'excellence de la profession vétérinaire, à Bangkok (Thaïlande) du 22 au 24 juin 2016.

Le Docteur Abila a ensuite rendu compte de la 22^e Réunion de la Sous-Commission de l'OIIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine, qui s'est déroulée à Chiang Rai (Thaïlande) du 8 au 11 mars 2016. Près de 90 participants ont assisté à la réunion, notamment des représentants des Pays Membres de la SEACFMD, des principaux partenaires et des Laboratoires de référence de l'OIIE, ainsi que le personnel du Siège, de la Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique, de la Représentation sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est et de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse à Astana de l'OIIE.

Il a précisé que les participants avaient été informés des réalisations actuelles de la SEACFMD et du lancement de la Phase 5 de la campagne, ainsi que de la situation récente de la fièvre aphteuse au niveau mondial et régional. La propagation interrégionale récente des virus de la fièvre aphteuse a été mise en exergue et les Pays Membres ont été exhortés à poursuivre la

collecte et la soumission d'échantillons prélevés sur le terrain afin de soutenir la détection précoce des virus exotiques et la mise en œuvre en temps opportun de mesures de contrôle fondées sur le risque.

Le Docteur Abila a ensuite exposé en détail les principales recommandations de la réunion, sur lesquelles la SEACFMD s'appuiera au cours des prochaines années.

6. Discussion sur les futurs programmes d'activités du Conseil, des Commissions spécialisées et des Représentations régionale et sous-régionale

Le Docteur Matthew Stone, Délégué de la Nouvelle-Zélande et Secrétaire général de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, a mené une discussion sur les rapports du Conseil et des Représentations régionale et sous-régionale, afin de confirmer la validation de la direction stratégique prévue par la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie.

Les programmes de travail des Commissions spécialisées publiés dans les rapports des réunions de février 2016 ont également été présentés afin d'identifier les thèmes susceptibles d'intéresser les Membres de la Commission régionale.

La Commission régionale a encouragé à identifier des thèmes sur lesquels les experts de la région pourraient apporter une précieuse contribution dans les groupes *ad hoc*, et permettre ainsi aux Membres de soumettre la candidature des experts concernés à la Directrice générale pour examen.

Les Membres de la Commission ont salué la décision de la Directrice générale d'accroître la transparence du processus de sélection des experts participant aux Commissions spécialisées et aux groupes *ad hoc* de l'OIE, ainsi que la diversité des experts sélectionnés. La Commission a exhorté à prendre en compte, à l'avenir, la représentation de la région et a encouragé la soumission de candidatures par tous les Pays Membres de la région. Le Délégué de l'Iran a souhaité que l'OIE garantisse une distribution plus équilibrée des initiatives et des activités dans la région. Reconnaisant que ces programmes et ces réunions sont tributaires du soutien des bailleurs de fonds, la Commission a réclamé un appui financier couvrant l'ensemble de la région, notamment pour mettre en œuvre le Plan de travail régional (2016-2020).

Concernant les projets OIE de jumelage entre laboratoires dans la région, il a été souligné que les bureaux régional et sous-régional de l'OIE peuvent aider les Pays Membres à développer des propositions de projet.

Le Délégué de l'Inde a manifesté son intérêt concernant l'obtention d'informations sur la sélection génétique de la résistance aux maladies infectieuses chez les bovins, lorsque de telles données sont disponibles.

7. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Comment améliorer la surveillance générale en adoptant le concept « Une seule santé » et des approches interdisciplinaires.

8. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) a été retenu pour la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie:

- Comment mettre en place les mesures de biosécurité dans les exploitations : le rôle du gouvernement et du secteur privé.

9. Confirmation du lieu où se déroulera la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie en novembre 2017

Le Délégué de la Malaisie a confirmé la proposition de son pays d'accueillir la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie. La Conférence se tiendra à Putra Jaya (Malaisie) en novembre 2017.

10. État des notifications des Membres en Asie, Extrême-Orient et Océanie

Le Docteur Paolo Tizzani, Vétérinaire épidémiologiste au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Il a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Il a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. Le Docteur Tizzani a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. Le Docteur Tizzani a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Il a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

La Commission a discuté des mécanismes permettant d'améliorer la qualité des données épidémiologiques contenues dans les rapports transmis sur WAHIS. L'inclusion possible de données provenant d'articles publiés sur les foyers rapportés a été citée comme un moyen potentiel d'accroître la qualité des informations figurant dans WAHIS. La Commission a également été informée que le Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (NACA) et l'OIE collaborent actuellement à l'éventuelle interopérabilité, à l'avenir, entre le système de notification du NACA et WAHIS en vue d'améliorer la notification des maladies des animaux aquatiques.

Des observations ont également été émises concernant l'impact d'une notification transparente des maladies sur le commerce et les barrières injustifiées aux échanges.

11. Conclusions la 29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, qui s'est tenue à Oulan-Bator (Mongolie) du 14 au 18 septembre 2015

Le Docteur Sen Sovann, Délégué du Cambodge et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, a présenté les conclusions de la 29^e Conférence de la Commission régionale, à laquelle ont assisté 92 participants en tout, dont les Délégués de l'OIE et/ou des personnes nommées à cet effet, provenant de 26 Pays Membres, 1 pays observateur et les hauts responsables de 7 organisations internationales et régionales.

Le Docteur Sen a fait savoir que la Commission régionale avait décidé de mettre sur pied un Groupe consultatif sur la Stratégie régionale en faveur du bien-être animal (RAWS AG), assujetti au mandat et au *modus operandi* proposés qui ont été adoptés en principe et seront soumis à une nouvelle consultation par voie électronique. Il a également été convenu que, suite à un appel à manifestation d'intérêt aux postes de membre ou de président du RAWS AG, le Bureau de la Commission régionale désignerait les membres du RAWS AG avant de soumettre leur nomination à la Directrice générale de l'OIE pour approbation.

Le Docteur Sen a ensuite dressé une liste des principales recommandations développées à la lumière des discussions menées pour chacun des deux thèmes techniques.

Le thème technique I (avec questionnaire), intitulé « Le rôle des Services vétérinaires dans la gestion des maladies émergentes des animaux aquatiques : quels sont les facteurs nécessaires au succès ? », a abouti aux recommandations suivantes adressées aux Pays Membres les encourageant à : prendre en considération toute nécessité d'améliorer la coopération entre leur Autorité vétérinaire et les autres autorités responsables des capacités dans le domaine de la santé des animaux aquatiques ; tenir compte des facteurs clés pour lutter efficacement contre les maladies émergentes, tels que la détection précoce, une notification rapide, une intervention rapide, les partenariats public-privé et la coopération avec l'industrie ; et à solliciter des missions d'évaluation PVS pour leurs Services chargés de la santé des animaux aquatiques. Le thème technique I a également conduit à des recommandations adressées à l'OIE exhortant cette dernière à : œuvrer avec les Pays Membres à une meilleure coordination des actions régionales face à des maladies émergentes graves des animaux aquatiques ; et à continuer à soutenir les Pays Membres de la région en soumettant, à leur demande, leurs Services vétérinaires et leurs Services chargés de la santé des animaux aquatiques au Processus PVS de l'OIE.

Le thème technique II (sans questionnaire), intitulé « *Comment faire avancer la coopération entre le secteur de la santé animale et celui de la santé publique ?* », a abouti aux recommandations suivantes adressées aux Pays Membres les encourageant à : exhorter les Services vétérinaires nationaux et les Services nationaux de santé publique à parvenir à un niveau élevé d'engagement ; définir une chaîne de commandement claire et des mécanismes de coordination limpides ; participer à la mise en œuvre des normes de l'OIE et au Règlement sanitaire international (RSI) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en utilisant le Processus PVS de l'OIE et le cadre de suivi du RSI de l'OMS ; et à identifier les activités pratiques pour les feuilles de route conjointes nationales et régionales en vue de renforcer la collaboration et la coordination entre les deux secteurs. Le thème technique II a également conduit à des recommandations adressées à l'OIE exhortant cette dernière à : encourager au plus haut niveau une étroite collaboration entre les autorités vétérinaires, les autorités de santé publique et d'autres acteurs concernés, en collaboration avec l'OMS ; et à aider ses Pays Membres à utiliser le Processus PVS de l'OIE et le cadre de suivi du RSI de l'OMS.

Il a été rappelé aux Membres de la Commission régionale que les recommandations adoptées seraient présentées à l'Assemblée mondiale des Délégués pour ratification au cours de sa septième séance plénière le 26 mai 2016, rendant leur mise en œuvre exécutoire pour l'ensemble de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.

12. Discussion sur les amendements proposés aux Codes de l'OIE et d'autres questions essentielles à prendre au compte lors de la 84^e Session générale

Le Docteur Matthew Stone a engagé une discussion sur les chapitres proposés pour adoption et inclusion dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)* de l'OIE. Il a invité les Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie à faire part de leurs observations, surtout s'ils ne comptaient pas soutenir l'adoption de ces chapitres, y compris suite à leur amendement.

Les interventions ayant recueilli un large soutien de la part des Membres de la Commission régionale ont été identifiées. Puis, il a été proposé de préparer une intervention commune au nom de tous les Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie.

La Commission régionale a convenu que le Japon interviendrait au nom de la région lors de la quatrième séance plénière sur la Commission du Code, afin d'encourager les Membres de la région à participer à la révision du Chapitre 15.1. sur la peste porcine africaine du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, et aborder ainsi les risques encourus par la région.

Il s'en est suivi une discussion entre la Thaïlande et le Président de la Commission scientifique des normes sanitaires pour les animaux aquatiques concernant la révision proposée pour le Chapitre 5.1. Obligations générales liées à la certification du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*.

La République populaire de Chine a formulé un commentaire général sur les difficultés persistantes rencontrées afin de maintenir un juste équilibre entre la facilitation du commerce mondial pour soutenir les économies, d'une part, et la protection et la promotion de la sécurité tant des animaux que des consommateurs à l'échelle nationale, d'autre part.

13. Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-16, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres a participé à ce projet.

Enfin, elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code terrestre*.

14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie

Le Docteur Gounalan Pavade, Chargé de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a débuté sa présentation en indiquant que le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) avait été créé conjointement par l'OIE et la FAO dans le but de soutenir et de coordonner les efforts mondiaux déployés afin d'assurer la prévention, la détection et le suivi des influenza importantes chez l'animal. Un des objectifs premiers de ce réseau est de partager les données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire avec l'OMS afin d'aider à sélectionner de façon la plus appropriée les virus en circulation pour les vaccins saisonniers destinés à l'homme et qui peuvent comporter des virus animaux présentant des menaces pandémiques potentielles.

Il a expliqué que depuis 2010, le réseau OFFLU a apporté plus d'un millier de séquences génétiques relatives aux virus zoonotiques de l'influenza aviaire isolés à partir d'échantillons animaux fournis par les Centres de référence OIE/ FAO ainsi qu'en provenance de laboratoires nationaux et régionaux ; ces séquences sont partagées sur une base semestrielle lors de réunions de l'OMS visant à définir la composition des vaccins afin d'identifier les souches de virus qu'il convient d'utiliser pour les vaccins destinés à l'homme. Le réseau OFFLU souhaiterait remercier tous les laboratoires et Pays Membres participants de leur généreuse contribution.

Malheureusement, le nombre de contributions sous forme de données génétiques et antigéniques soumises par le réseau OFFLU à ces réunions sur la composition des vaccins a considérablement diminué ces dernières années malgré l'existence de foyers en cours et l'apparition de nouveaux foyers d'influenza aviaire dans différents pays. Ceci est particulièrement préoccupant puisque la surveillance appropriée du virus dans le secteur de la santé animale constitue la pierre angulaire de l'analyse des risques de l'influenza zoonotique et permet de se préparer à une pandémie chez l'homme.

Considérant que l'influenza aviaire est un problème mondial qui représente une menace permanente pour la santé animale et humaine, les Membres de l'OIE ont adopté la Résolution n° 26 lors de la 76^e Session générale (2008) afin d'échanger le matériel viral et les informations concernant les virus de l'influenza aviaire avec la communauté scientifique internationale par l'intermédiaire d'OFFLU.

En conclusion, le Docteur Pavade a rappelé cet engagement aux Délégués des Pays Membres et a demandé, une fois encore, de rappeler aux laboratoires concernés qu'ils devaient partager les informations dont ils disposent sur les séquences génétiques relatives à l'influenza aviaire avec le réseau OFFLU de façon à pouvoir contribuer à se préparer à une pandémie au niveau mondial.

À la demande de l'Indonésie qui sollicitait un soutien en matière d'expertise bioinformatique dans le cadre de la surveillance des virus de l'Influenza, l'OIE a confirmé la possibilité de mener des discussions à cette fin.

Hong Kong RAS-RPC a informé la Commission qu'au cours des 20 dernières années, elle avait partagé avec l'OMS ses informations sur les séquences d'isolats de l'influenza aviaire hautement pathogène, pratique qui s'inscrit en droite ligne avec l'approche « Une seule santé » prônée par l'OIE.

15. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Eloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait

proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

La discussion sur l'antibiorésistance a mis en exergue la nécessité pour tous les secteurs d'œuvrer ensemble à des objectifs communs et d'aborder conjointement cette question importante. L'adoption d'une approche progressive a été identifiée comme étant l'élément clé pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés en matière d'antibiorésistance. Les spécificités des Pays Membres de l'OIE seront, entre autres, prises en considération lors du Symposium scientifique OIE/USDA sur les solutions de remplacement aux antibiotiques qui se tiendra au Siège de l'OIE (Paris) en décembre 2016.

16. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La Représentante de la FAO a commencé sa présentation en indiquant que le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (FAO-RAP) comptait 44 pays membres. Elle a poursuivi en déclarant qu'il s'agissait de la région la plus diverse au monde, hébergeant plus de la moitié de la population mondiale mais également 62 % des personnes sous-alimentées de par le monde.

Elle a ajouté que le programme d'élevage de la FAO, s'inscrivant dans le nouveau Cadre stratégique de l'organisation, visait à maximiser la contribution de l'élevage pour : parvenir à la sécurité alimentaire ; réduire la pauvreté ; accroître la résilience et la durabilité ; et réduire les risques sanitaires encourus par les hommes et les animaux. La FAO fournissait une assistance technique aux pays de la région dans les domaines de la santé animale et de la production animale, notamment en : développant des programmes de lutte contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses et des programmes pour garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ; améliorant les chaînes de valeur ; instaurant un dialogue transfrontalier ; et en aidant les pays à se préparer aux nouveaux risques de pandémies, dont la résistance aux agents antimicrobiens. Elle a attiré l'attention sur le fait que la FAO avait renforcé ses partenariats avec l'OIE, l'OIMS, l'ASEAN, la SAARC et la Communauté du Pacifique et avait eu recours à de nombreuses plateformes de santé animale, notamment l'APHCA, le Système de prévention et de réponse rapide de la FAO (EMPRES), le Centre d'urgence de la FAO pour les maladies animales transfrontalières (ECTAD), le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) et le GF-TADs.

En guise de conclusion, elle a indiqué que lors de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue en mars 2016 en Malaisie, les pays membres avaient sollicité l'aide du FAO-RAP afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Pour 2016, la FAO accordera une attention particulière à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, ainsi qu'à la mise en application du concept « Une seule santé » dans la région.

Communauté du Pacifique

Monsieur Ilagi Puana a présenté les dernières nouvelles, les défis et les travaux en cours de l'ancien Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) (désormais désigné sous le nom de Communauté du Pacifique) dans la région des îles du Pacifique. Il se compose de 22 pays et territoires situés dans l'Océan Pacifique et compte près de 9 millions d'individus.

L'atelier de la région Pacifique du GF-TAD s'est tenu à Fidji en 2015. Y ont assisté 8 pays. Avant celui-ci, d'autres ateliers de formation sur le bien-être animal et sur l'utilisation du système de notification WAHIS de l'OIE ont également été organisés. La formation des para-professionnels vétérinaires à Vanuatu et Palau a débuté en février et avril 2016, respectivement, et s'achèvera en août et septembre 2016 respectivement. La formation et le contrôle des compétences concernant le plan d'intervention d'urgence en présence de maladies animales ont été menés en 2015 pour Samoa et en avril 2016 pour Vanuatu. Des enquêtes ont été menées sur les maladies des volailles à Samoa et Kiribati en 2014/2015. Quant à la surveillance de la fièvre aphteuse, de la brucellose bovine et de la leptospirose chez les bovins, elle a été conduite à Vanuatu fin 2015. Les résultats de laboratoire ont confirmé l'absence de fièvre aphteuse à

Vanuatu. En revanche, on attend encore les résultats pour la brucellose et la leptospirose. La formation sur la biosécurité animale a été dispensée pour 5 pays et territoires insulaires du nord du Pacifique en mars 2016. Des cas suspects d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été rapportés et soumis à une enquête à Yap, dans les îles Marshall et à Palau dans la région insulaire du nord du Pacifique en 2015 et 2016. Les résultats de laboratoire ont permis d'écarter l'IAHP dans l'ensemble de ces cas.

La région des îles du Pacifique continue à rencontrer à un certain nombre de difficultés. En effet, elle doit faire face au manque chronique de spécialistes vétérinaires qualifiés. De plus, les grandes distances entre les pays et le manque de soutien financier compliquent la mise en place d'une réponse régionale efficace par l'Unité vétérinaire de la Communauté du Pacifique. Parmi les pays présentant des risques potentiellement élevés liés à la biosécurité figurent Palau, Guam, les territoires français, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji. De fait, leurs risques reposent sur le commerce direct et les lignes aériennes et maritimes avec des pays à l'extérieur de la région du Pacifique, ainsi que sur la pêche et l'exploitation forestière illégales par des pays étrangers.

La Communauté du Pacifique continue à mettre l'accent sur la création de capacités para-vétérinaires dans certains pays insulaires avec les ressources limitées dont il dispose. Depuis sa création en 2003, 473 personnes en tout ont été formées dans 16 pays insulaires du Pacifique et 31 nouvelles personnes suivent actuellement la formation dans 2 pays.

Fidji a demandé de plus amples éclaircissements concernant les politiques et la gouvernance sur l'analyse par la Communauté du Pacifique des échantillons à des fins de diagnostic.

17. Questions diverses :

Plan d'intervention régional contre la rage

L'Australie a proposé de développer une stratégie régionale pour contrôler et éradiquer la rage transmise par les chiens. Le Cadre mondial pour éliminer la rage canine d'ici 2030 a été développé en décembre 2015 à l'occasion de la Conférence mondiale OIE/OMS sur l'élimination de la rage transmise par les chiens. Or, la mise en place d'une stratégie mondiale efficace commence par l'élaboration d'une série de stratégies régionales efficaces. L'Australie a donc proposé que la Représentation régionale supervise le développement d'une stratégie pour la région. Des activités associées à la lutte contre la rage sont menées dans plusieurs pays et groupes sous-régionaux. En revanche, aucun plan régional global n'a encore été formulé. Cette tâche s'inscrit en droite ligne du Plan de travail régional pour la période 2016-2020 et du Sixième Plan stratégique de l'OIE. De plus, le Sixième Plan stratégique de l'OIE identifie, en tant que question à soulever, la direction et la coordination des programmes régionaux et internationaux pour le contrôle et l'éradication mondiales de certaines maladies ayant des répercussions considérables sur le plan économique et social, notamment la rage.

La réunion a pris officiellement fin à 18 h 40.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'ASIE,
L'EXTRÊME-ORIENT ET L'OCÉANIE**

Lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Sen Sovann, Délégué du Cambodge et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie) ;
2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Mark Schipp, Délégué de l'Australie et Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE) ;
3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie (Dr Keshav Prasad Premy, Délégué du Népal et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, au nom du Dr Zhang Zhongqiu, Délégué de la République populaire de Chine et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie) ;
4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique (Dr Hirofumi Kugita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique) ;
5. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, notamment les conclusions de la 22^e réunion de la Sous-Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine, qui s'est tenue du 8 au 11 mars 2016 à Chiang Rai (Thaïlande) (Dr Ronello Abila, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est) ;
6. Discussion sur les futurs programmes d'activités du Conseil, des Commissions spécialisées et des Représentations régionale et sous-régionale (Dr Matthew Stone, Délégué de la Nouvelle-Zélande et Secrétaire général de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie)
7. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Dr Toshiro Kawashima, Délégué du Japon et Membre du Conseil de l'OIE) ;
8. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie (Dr Keshav Prasad Premy) ;
9. Confirmation du lieu où se déroulera la 30^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie en novembre 2017 (Dr Hirofumi Kugita) ;
10. État des notifications des Membres en Asie, Extrême-Orient et Océanie (Dr Paolo Tizzani, Vétérinaire épidémiologiste, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
11. Conclusions la 29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, qui s'est tenue à Oulan-Bator (Mongolie) du 14 au 18 septembre 2015 (Dr Sen Sovann) ;
12. Discussion sur les amendements proposés aux Codes de l'OIE et d'autres questions essentielles à prendre au compte lors de la 84^e Session générale (Dr Matthew Stone) ;
13. Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie (Dr Gounalan Pavade, Chargé de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
15. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
16. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Communauté du Pacifique ;
17. Questions diverses :
 - Plan d'intervention régional contre la rage.

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'EUROPE**

Paris, le 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour l'Europe s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie, à Paris, à 14 heures. Ont participé à cette réunion 141 participants dont des Délégués et observateurs de 45 Membres de cette Commission, ainsi que les représentants de 14 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-Rép. Youg. de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Turquie et Ukraine.

Organisations internationales/régionales : CEE⁵⁸, Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, EEAS⁵⁹, EuFMD, FAO, FEI/IHSC⁶⁰, FESASS⁶¹, FVE⁶², IPC, ISO⁶³, IZSAM⁶⁴, IZSLER⁶⁵, RSPCA⁶⁶.

La réunion a été co-présidée par le Docteur Budimir Plavšić (Serbie), Secrétaire général de la Commission et la Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente sortante de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.

Ils ont tous deux souhaité la bienvenue aux Délégués, aux observateurs ainsi qu'aux représentants des organisations régionales et internationales. Le Docteur Budimir Plavšić a expliqué que trois membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe avaient changé de poste au cours de l'an dernier et qu'une élection devait être organisée de nouveau en 2016.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

⁵⁸ CEE : Commission économique eurasiennne

⁵⁹ EEAS : Service européen pour l'action extérieure

⁶⁰ FEI/IHSC : Fédération Équestre Internationale/International Horse Sport Confederation

⁶¹ FESASS : Fédération européenne pour la santé animale et la sécurité sanitaire

⁶² FVE : Fédération des vétérinaires d'Europe

⁶³ ISO : Organisation internationale de normalisation

⁶⁴ IZSAM : Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise "G. Caporale"

⁶⁵ IZSLER : Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Lombardia e dell'Emilia Romagna

⁶⁶ RSPCA : Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

La Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente sortante de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Elle a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

La Docteure Schwabenbauer a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Elle a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

La Docteure Schwabenbauer a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisés ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'Océan indien.

9. Il a eu des échanges à propos de la Plateforme établie dans la région Asie/Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

La Docteure Schwabenbauer a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale. Elle a informé que dans le cas particulier de la région Europe, le Conseil avait approuvé la fermeture de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Europe de l'Est à Sofia d'ici l'été 2016 ainsi que, le renforcement de la Représentation sous régionale à Bruxelles.

La Docteure Schwabenbauer a également souligné la nécessité d'avoir une plus grande collaboration entre le Conseil de l'OIE, les Commissions régionales et les Offices régionaux de l'OIE. Enfin, elle a encouragé tous les pays d'Europe à revoir à la hausse la catégorie des contributions statutaires qu'ils versent à l'OIE, outre la possibilité de faire des contributions volontaires par le biais du Fonds mondial pour la santé et le bien-être animal de l'OIE bien connu de tous.

3. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, de la Représentation régionale de l'OIE à Moscou et de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana

La Docteure Nadège Leboucq, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles ainsi que le Docteur Mereke Taitubayev, Chef de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana, ont présenté le programme de travail de l'ensemble des représentations de l'OIE en Europe.

Concernant la Représentation régionale de l'OIE à Moscou (RR Moscou), des informations ont été données sur les réunions et visites réalisées, y compris les réunions de responsables à haut niveau.

Des détails ont également été présentés portant sur des réunions déjà tenues ou prévues dans les mois qui viennent par la RR Moscou, y compris les séminaires et réunions des points focaux nationaux ainsi que des activités portant sur le renforcement des capacités liées à la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe ainsi que des ateliers OIE de « formation des formateurs » sur le bien-être animal lors des transports et de l'abattage.

La RR Moscou est le point de contact de la région pour apporter de l'aide à l'utilisation du Système mondial d'information sur la santé animale (WAHIS) et de l'interface de base de données qui y est rattachée. La RR Moscou est également engagée dans un dialogue diplomatique avec les autorités russes.

Des précisions ont également été apportées sur les autres activités de la RR-Moscou prévues en 2016.

Concernant la Représentation sous-régionale de Bruxelles (RsR-Bruxelles), la Docteure Leboucq a précisé la situation en matière de ressources humaines. Le bureau comprend une personne : elle-même, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles. Toutefois, la RsR-Bruxelles accueille Monsieur O. Stucke, que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a mis à la disposition de l'OIE à temps partiel pour travailler sur les questions portant sur la communication relative au risque au niveau mondial.

Une présentation détaillée a également été faite du programme de travail de la RsR-Bruxelles pour 2016, qui découle des programmes antérieurs et est en phase avec le Sixième Plan stratégique de l'OIIE (2016-2020). Ce programme de travail porte sur les principaux domaines d'intervention suivants :

- Participation aux activités régionale de l'OIIE en Europe, en étroite collaboration avec les bureaux de Moscou et d'Astana : en sa capacité de secrétariat de la Plateforme régionale de l'OIIE sur le bien-être animal pour l'Europe, la RsR-Bruxelles a poursuivi la mise en application du Plan d'action de la Plateforme pour 2014-2016, organisant une série d'activités visant à renforcer la capacité des Services vétérinaires (voir résumé spécifique des activités de la Plateforme). Il a été décidé, à la lumière des résultats déjà obtenus par la Plateforme en termes de dialogue régional et de plus grande sensibilisation à ce sujet dans la région, qu'il serait souhaitable que la Plateforme ait un second plan d'action. La RsR-Bruxelles participe également au niveau technique à des séminaires régionaux de l'OIIE à l'intention des points focaux nationaux et à des activités relatives aux performances des Services vétérinaires portant sur les activités liées au Processus PVS de l'OIIE.
- En interface avec les institutions/organisations puisque son siège est à Bruxelles, et par le biais de réunions de travail portant principalement sur des questions européennes (mais aussi parfois mondiales) : la RsR –Bruxelles a participé, au cours du premier semestre 2016, à un certain nombre de réunions de coordination avec ses partenaires, y compris la Commission européenne, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), la Fédération des Vétérinaires d'Europe (FVE) et la Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (FESASS). En outre, la RsR –Bruxelles contribue activement à la mise en application pratique de l'Accord de coopération entre l'OIIE et l'OMD, en préparant un premier atelier conjoint relatif à l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) de l'OMC.
- Mise en application du programme d'activité du Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) pour l'Europe, notamment en ce qui concerne la peste porcine africaine: en sa qualité de secrétariat du Groupe permanent d'experts sur la peste porcine africaine dans les pays baltes et la région de l'Europe de l'Est (SGE), la RsR-Bruxelles a aidé à l'organisation de missions d'experts dans les sept pays engagés dans cette initiative, ainsi qu'à la préparation la réunion de restitution (Moscou, mars 2016). A la lumière des résultats, un programme de renforcement des capacités destiné à ces pays est en train d'être élaboré en mettant l'accent sur la surveillance de la peste porcine chez les suidés domestiques et les sangliers sous les auspices du GF-TADs, en faisant principalement appel aux outils de la Commission européenne, notamment le programme relatif à une « meilleure formation pour des aliments plus sains » (BTSF).
- Contribution aux travaux des Groupes de travail GF-TADs global sur la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants (PPR): dans ce cadre et ,suite à l'adoption de la stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR qui est intervenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en avril 2015, la RsR-Bruxelles a participé aux réunions de lancement des feuilles de route régionales sur la PPR pour l'Afrique orientale, le Moyen-Orient, l'Eurasie occidentale et l'Asie du Sud. La RsR-Bruxelles a participé à la troisième réunion relative à la feuille de route sur la fièvre aphteuse pour le Moyen-Orient et à la septième réunion relative à la feuille de route sur la fièvre aphteuse pour l'Eurasie occidentale.

Des informations ont été également communiquées sur les activités suivantes prévues par la RsR-Bruxelles pour le second semestre 2016: (a) soutien technique autant que nécessaire pour les séminaires à l'intention des points focaux nationaux en Europe (sur la faune sauvage au Belarus en juillet 2016; d'autres à confirmer); (b) poursuite des activités de la Plateforme régionale de l'OIIE pour l'Europe, notamment l'organisation d'un second atelier sur la gestion des populations de chiens errants pour les Balkans (Albanie, juin 2016); (c) préparation du premier atelier sur le transport longue distance des animaux à l'abattoir (deuxième semestre 2016, à confirmer); et (d) suivi de la campagne de sensibilisation relative aux chiens errants dans les Balkans, axée sur les propriétaires de chiens afin qu'ils adoptent un comportement responsable permettant de

réduire le nombre de chiens errants; (e) collaboration à l'organisation de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Portugal, septembre 2016). Des précisions relatives aux activités évoquées précédemment sont publiées sur le site web régional de l'OIE géré par la RsR-Bruxelles.

Le Docteur Taitubayev a expliqué que l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana avait organisé et conduit plusieurs réunions, à savoir, entre autres: Atelier régional sur la procédure de l'OIE pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire des Pays Membres et pour la validation de leurs programmes nationaux officiels de contrôle de la fièvre aphteuse (mars 2015, Astana, Kazakhstan); sixième réunion sur la feuille de route régionale sur la fièvre aphteuse pour l'Eurasie occidentale (Avril 2015, Almaty, Kazakhstan); réunion de clôture du projet de jumelage de l'OIE sur la brucellose entre l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale' (IZSAM) en Italie et le Centre de référence national vétérinaire du Kazakhstan (décembre 2015, Astana, Kazakhstan); première réunion régionale sur la feuille de route relative à la PPR pour l'Asie centrale (février 2016 Almaty, Kazakhstan); septième réunion régionale sur la feuille de route relative à la fièvre aphteuse pour l'Eurasie occidentale (Avril 2016, Bichkek, Kirghizistan,); et commémoration de la journée vétérinaire mondiale à l'Université agro-technique kazakhe S. Seifullin Kazakh d'Astana (Kazakhstan).

Des indications ont également été données sur les réunions auxquelles ont participé les représentants de l'Unité de coordination sous-régionale ainsi que sur celles où ils ont prévu d'assister d'ici 2016.

4. Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-16, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ;le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres a participé à ce projet.

Enfin, elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code terrestre*.

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays Membres de l'OIE – état d'avancement et besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités.

6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe

La Commission régionale a proposé d'inscrire le thème technique suivant (sans questionnaire) à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe qui doit se tenir au Portugal :

- Dermatose nodulaire contagieuse : situation actuelle en Europe et dans les régions voisines et mesures de contrôle nécessaires pour stopper sa propagation dans le Sud-est de l'Europe.

7. Organisation de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, qui se tiendra à Lisbonne (Portugal) du 19 au 23 septembre 2016

Le Professeur Álvaro Mendonça, Délégué du Portugal, a confirmé que son pays souhaitait avoir l'honneur d'organiser cet important événement régional et a invité tous les Délégués à assister à cette conférence.

Il a présenté un bref compte-rendu des différentes dispositions prises par le Portugal pour commencer à organiser cette conférence. Le Professeur Mendonça a donné des informations générales sur les hébergements et les transports, en assurant que tous les détails seront communiqués aux participants en temps voulu.

Il a expliqué que, septembre étant la haute saison à Lisbonne pour l'organisation d'événements, il n'y avait pas de chambres de libres sur le lieu de la réunion avant le 19 septembre. Les participants à la Conférence n'auront pas la possibilité de réserver de chambres avant le 19 septembre, jour même du début de la Conférence. En conséquence et afin d'avoir du temps le jour de l'arrivée, la cérémonie d'ouverture sera organisée à 17 h 00 et l'enregistrement sera ouvert à 14 h 00. Le Portugal offrira le diner de bienvenue ce soir-là. Il a également fait part d'autres options en matière d'hôtels trouvées par le Portugal non loin du lieu de la Conférence (certains hébergements ne sont qu'à quelques stations de métro du lieu de la Conférence, d'autres peuvent être rejoints à pied).

Pour conclure, le Professeur Mendonça a souligné qu'il était important que les Délégués et les autres participants fassent leurs réservations d'hôtel sans tarder et en tout cas d'ici au 15 juillet 2016. Passé ce délai, le tarif spécial négocié par le pays ne serait plus valable et la disponibilité des chambres ne pourraient plus être garantie.

8. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Eloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

9. État des notifications des Membres en Europe

La Docteure Marija Popovic, Chargée de mission au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Elle a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Elle a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. La Docteure Popovic a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. La Docteure Popovic a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Elle a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

Le Délégué de Grèce a demandé que la formulation « Ex-République yougoslave de Macédoine » soit employée à la place de « Macédoine ». Un Représentant de la Délégation russe a proposé de modifier le Chapitre du *Code* de l'OIE relatif à la notification des maladies afin d'inclure l'obligation pour les pays endémiques de notifier tout foyer apparaissant à une distance de 20 à 50 km de la frontière à l'aide de la procédure de notification immédiate afin d'alerter les pays voisins sur la nécessité de prendre des mesures préventives immédiates. La Docteure Marija Popovic a précisé que cette demande pourra éventuellement être examinée par le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale et les Commissions spécialisées concernées.

10. Situation de la peste des petits ruminants en Géorgie

Le Docteur Mikheil Sokhadze, Délégué de Géorgie, a fait une brève présentation relative à la situation de la PPR dans son pays. Il a commencé par dire qu'une forte mortalité avait été notifiée chez les jeunes ovins (âgés d'1-2 mois) le 14 janvier 2016 dans une exploitation proche de la capitale de la Géorgie, Tbilissi. Le Service vétérinaire de l'Agence nationale pour les aliments a pris immédiatement des mesures pour étudier le foyer et soumettre les prélèvements à des épreuves au niveau local. La fièvre catarrhale a été diagnostiquée par le laboratoire du Ministère de l'Agriculture. Il s'en suivi des mesures de quarantaine ainsi que l'abattage sanitaire des animaux malades accompagné de mesures de désinfection/désinsectisations mises en place au sein de l'exploitation touchée. Une lettre circulaire a été adressée à l'ensemble de tous les

vétérinaires régionaux concernant la maladie suspecte chez les petits ruminants. Une notification immédiate a été adressée à l'OIE par le biais de WAHIS concernant le premier cas suspect d'apparition d'une maladie figurant sur la liste de l'OIE dans ce pays (notification en date du 23 janvier 2016).

Il a expliqué que les prélèvements avaient été soumis à l'Institut Pirbright au Royaume-Uni afin de confirmer les résultats préliminaires. Étant donné que les prélèvements soumis aux épreuves ont donné des résultats négatifs au regard du virus de la fièvre catarrhale (notification en date du 29 janvier 2016), ils ont été soumis à une nouvelle épreuve au regard de la PPR, à l'issue de laquelle le virus de la PPR a été confirmé dans les prélèvements (notification en date du 8 février 2016). Suite à une enquête plus approfondie, il a été confirmé que le mauvais diagnostic préliminaire était imputable à un problème de réaction en chaîne par polymérase (PCR) au niveau du laboratoire local.

Le 3 février 2016, le Chef des Services vétérinaires de Géorgie a envoyé une lettre officielle à la FAO demandant de l'aide. En réponse à cette demande officielle, le Centre de gestion des crises - Santé animale (CMC-AH) OIE/FAO a dépêché une équipe qui s'est déployée à Tbilissi le 7 février 2016. L'objectif global de la mission consistait à étudier ce tout premier foyer de PPR qu'ait jamais connu le pays et apporter de l'aide au gouvernement pour y répondre. L'équipe du CMC-AH a inspecté plusieurs exploitations et un marché d'animaux vivants proches de l'exploitation initiale. Tout en identifiant des signes liés à la PPR dans deux des quatre exploitations visitées, aucun signe particulier n'a été relevé sur le marché d'animaux vivants. Des échantillons ont été prélevés à des fins de diagnostic de laboratoire à partir d'animaux vivants ou morts sur l'ensemble des quatre exploitations. L'enquête menée sur le foyer a conclu que l'infection due à la PPR sur les exploitations qui avaient été trouvées infectées était récente puisque, seuls, les animaux jeunes étaient malades, n'ayant pas de protection due aux anticorps maternels.

Conformément à la recommandation de l'équipe du CMC-AH, le Service vétérinaire gouvernemental a planifié et mis en place les mesures suivantes: élaboration d'un plan national stratégique relatif à la PPR et groupe spécial (Task Group) sur la PPR conduit par le Chef des Services vétérinaires; étude pré vaccinale afin d'évaluer la répartition géographique de l'infection existante due à la PPR ; vaccination en fonction du risque que présentent les animaux sensibles, avec 1.300.000 petits ruminants vaccinés à ce jour; les kits de diagnostic nécessaires ont été achetés pour le laboratoire.

Le Docteur Sokhadze a conclu en disant que, depuis lors, aucun cas clinique de PPR n'avait été notifié en Géorgie. Grâce à la réaction rapide du Service vétérinaire et au soutien immédiat apporté par les recommandations émanant de la mission du CMC-AH, tout cela assorti d'une vaccination de masse des animaux sensibles, la Géorgie a réussi à stopper et contrôler la maladie.

Le Délégué du Royaume-Uni, Docteur Nigel Gibbens, a demandé des éclaircissements sur les modalités de l'abattage sanitaire mises en place et sur la durée de la campagne de vaccination. Le Docteur Sokhadze a indiqué qu'un abattage modifié était mis en place en ciblant uniquement les agneaux présentant des signes cliniques et tous les animaux sensibles étaient vaccinés dans un délai de deux semaines, étant donné les risques associés au pastoralisme nomade très répandu en Géorgie. La campagne de vaccination a été conduite par les Services vétérinaires en collaboration avec les autorités concernées.

11. Derniers développements concernant la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe

La Docteure Nadège Leboucq, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, a démarré sa présentation en indiquant que lors du second semestre 2015 et en 2016, la Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, qui assure le secrétariat de la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe, a continué de mettre en place le plan d'action sur trois ans de la Plateforme qui avait été lancé en 2013. Ceci a comporté la préparation et l'organisation des activités importantes suivantes portant sur les trois sujets prioritaires de la Plateforme : contrôle des populations de chiens errants ; transport des animaux ; et abattage des animaux.

(a) un deuxième atelier de formation des formateurs relatif au transport et à l'abattage à

l'intention de sept pays russophones (Russie, mars-avril 2016). Une évaluation du premier atelier de formation des formateurs (Géorgie, premier semestre 2015) a montré que la plupart des pays participants avaient déjà augmenté le nombre de sessions de formation au niveau national pour les inspecteurs vétérinaires travaillant dans les abattoirs locaux et certains établissements d'enseignement vétérinaire ont inclus cette formation dans le programme de leurs étudiants vétérinaires.

- (b) Premier atelier régional sur la stratégie nationale relative à la gestion des populations de chiens errants eu Eurasie occidentale (Bichkek, Kirghizistan, octobre 2015) et lancement d'un système d'auto-évaluation pour ces pays afin qu'ils puissent déterminer leur situation en 2016 à l'aide de l'outil mis au point par l'OIE et son Centre collaborateur de Teramo (Italie); ces pays ont pris note du Chapitre 7.7 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE relatif au contrôle des populations de chiens errants et ont décidé de s'y conformer totalement d'ici 2030.
- (c) Préparation de modules portant sur le transport longue distance des animaux menés à l'abattoir et des volailles afin que ces modules puissent servir pour les ateliers de formation des formateurs fin 2016 et en 2017.
- (d) Élaboration du nouveau site web de la Plateforme.
- (e) Cinquième réunion du Groupe de pilotage de la Plateforme (SG5) (Dublin, Irlande, novembre 2015) et sixième réunion (SG6) (Teramo, Italie, avril 2016), qui ont servi à valider les programmes semestriels déjà menés à bien (second semestre 2015 et premier semestre 2016) ou à venir (second semestre 2016).

La Docteure Leboucq a ensuite indiqué qu'il était prévu, au cours du second semestre 2016, d'avoir un second atelier sur la gestion des populations de chiens errants dans les Balkans (Albanie, juin 2016). Elle a fait remarquer que la préparation des feuilles de route nationales, s'appuyant sur les résultats des auto-évaluations faites lors du premier semestre 2015, constituerait un sujet important de l'atelier. La campagne de sensibilisation relative aux chiens errants dans les Balkans, axées sur le comportement responsable des propriétaires de chiens visant à réduire le nombre de chiens errants qui a été lancée en mai 2016, permettra d'alimenter les discussions lors de l'atelier et fera l'objet d'une évaluation en mars 2017. Il est également prévu d'organiser le premier atelier de formation des formateurs relatif au transport longue distance des animaux menés à l'abattoir et des volailles, à partir des modules de formation élaborés lors du premier semestre 2016.

Elle a ajouté que lors de la réunion du SG5, les membres du Comité de Pilotage de la Plateforme avaient reconnu la nécessité d'élaborer un second plan d'action pour la Plateforme couvrant la période 2017-2019 en poursuivant dans la même ligne que le premier. En fonction de l'issue des discussions à venir, le bien-être des équins de travail et le bien-être des animaux dans les catastrophes pourraient être ajoutés à la liste des sujets traités par la Plateforme. La Docteure Leboucq a souligné que les Délégués auprès de l'OIE en Europe seraient étroitement impliqués dans la préparation et la validation du second Plan d'action de la Plateforme, qui devra être validé lors de la 85^e Session générale de l'OIE de mai 2017. Une évaluation extérieure – devant avoir lieu fin 2016 – validera le premier plan d'action de la Plateforme et fera des recommandations utiles à la préparation du second Plan d'action. Le partenaire financier initial de la Plateforme, l'Union européenne, a déjà fait savoir qu'il fournirait le soutien financier pour un second Plan d'action alors qu'un nombre croissant de bailleurs de fonds (France, Suisse, Allemagne, Protection mondiale des animaux, Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (Société royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux) apportent aussi leur soutien aux activités de cette Plateforme.

La Docteure Leboucq a conclu en disant que le nouveau site web de la Plateforme était en train d'être finalisé et comporterait des informations complètes sur la Plateforme tout en servant de forum en ligne permettant d'avoir des échanges régionaux et un dialogue entre les pays européens.

Le Président de la réunion, le Docteur Budimir Plavšić, a félicité l'OIE pour l'ensemble du travail accompli en matière de bien-être animal dans la région.

12. Derniers développements concernant le Groupe permanent d'experts en PPA dans la région des pays baltes et d'Europe de l'Est

Le Professeur Kazimieras Lukauskas, Représentant régional de l'OIIE à Moscou a commencé sa présentation en expliquant que la peste porcine africaine était l'une des maladies porcines les plus importantes se propageant en Europe de l'Est.

Le Professeur Lukauskas a présenté un aperçu de la propagation de la PPA d'Afrique en 2007 vers le Caucase et l'Europe de l'Est.

Il a précisé que la PPA avait été introduite en Géorgie en 2007. La maladie s'est largement étendue à l'Arménie, l'Azerbaïdjan et a traversé la Fédération de Russie avant de continuer à se propager vers l'ouest, un premier foyer étant notifié en Ukraine en 2012, au Belarus en 2013, en Lituanie, Lettonie et Pologne en 2014 et en Estonie en 2015.

Il a souligné le risque potentiel de voir le virus de la PPA pénétrer dans l'Union européenne.

Le Professeur Lukauskas a poursuivi en donnant une série d'analyses de risques qui avaient été faites sur une introduction possible de la PPA dans l'Union européenne et en Asie à partir de l'Afrique et de l'Europe de l'Est par plusieurs voies d'entrée.

Il a présenté les principales caractéristiques des voies de transmission de la PPA, en indiquant que le virus de la PPA se transmettait principalement par contact direct (entre un animal infecté et un animal sain), par contact indirect par le biais de vecteurs passifs (tels que des produits, des personnes ou des véhicules contaminés) ou par des vecteurs biologiques (argasidés du genre *Ornithodoros*).

Le Professeur Lukauskas a apporté des commentaires sur les facteurs de risque pour une détection précoce de la PPA dans les pays d'Europe de l'Est, à savoir ; des programmes de contrôle inadaptés, une détection tardive, des programmes de surveillance inadéquates et une faiblesse des Services vétérinaires.

Il a souligné qu'en 2014, l'OIIE, en collaboration avec l'Union européenne et la FAO, avait créé un Groupe permanent d'experts (SGE) sur la PPA pour lequel un programme avait été approuvé.

Le Professeur Lukauskas a présenté en détail les résultats des trois réunions qui se sont tenues depuis 2014.

Le Professeur Lukauskas a indiqué que la première réunion du Groupe permanent d'experts (SGE1), tenue à Minsk (Belarus) en décembre 2014, avait souligné la nécessité d'avoir une forte coopération des chasseurs, des autorités environnementales et des Services vétérinaires afin de gérer plus efficacement les sangliers. La chasse devait se dérouler de façon à éviter les déplacements de sangliers. La gestion des sangliers devait être clairement définie en fonction de la situation écologique, environnementale et socioculturelle de la région. Le Groupe permanent d'experts a réitéré que la confiance et la coopération ne pouvaient être bâties qu'en offrant un plein accès aux informations pertinentes.

Il a ajouté que la biosécurité était cruciale pour prévenir l'entrée et la propagation de la PPA dans les exploitations commerciales et les élevages artisanaux de suidés. La condition première pour atteindre cet objectif est que les Services vétérinaires donnent les informations de base aux éleveurs de porcs par le biais de campagnes de communication appropriées. Les élevages artisanaux avec une biosécurité faible jouent actuellement un rôle important dans la propagation de la PPA. Étant donné l'importance des exploitations artisanales dans certaines zones, les mesures de contrôle et de biosécurité à mettre en place dans les systèmes de production artisanaux doivent être soigneusement évaluées.

Le Professeur Lukauskas a ensuite rendu compte de la seconde réunion du Groupe permanent d'experts (SGE2), tenue à Tallinn (Estonie) en février 2015, qui a mis en place une équipe d'experts et programmé une série de visites vers différents pays affectés, comme suit : Lituanie, Belarus, Pologne, Russie, Lettonie, Ukraine, Estonie.

Le Professeur Lukauskas a ensuite présenté les conclusions de la troisième réunion du SGE3, tenue à Moscou (Russie) en mars 2016, à savoir :

- Les activités de surveillance et de suivi doivent s'appuyer sur les caractéristiques biologiques de la PPA ;
- La surveillance des suidés domestiques doit être axée sur la détection précoce de la PPA ;
- Concernant les sangliers, la surveillance passive doit être favorisée dans les zones infectées et à risque tout en conservant le niveau actuel de surveillance active ; et
- La répartition et l'efficacité des mesures adoptées dans les zones menacées doivent être réévaluées en tenant compte des caractéristiques épidémiologiques particulières de la PPA ainsi que des types de risques.

Le Professeur Lukauskas a conclu en commentant les résolutions prises lors de la réunion entre l'OIIE et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) en 2014. Il a souligné que la clef du contrôle de la PPA était de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble des secteurs impliqués (y compris les éleveurs, les vétérinaires, les représentants gouvernementaux et les chasseurs) afin d'être sûr qu'ils comprennent l'impact socio-économique de la maladie dans des zones endémiques, définissent des actions prioritaires et saisissent l'importance du contrôle et de l'éradication de cette maladie.

La Docteure Leboucq, en sa qualité de Secrétaire de l'initiative du Groupe permanent d'experts (SGE) pour la PPA a rappelé que la quatrième réunion du Groupe permanent d'experts sur la PPA (SGE4) se tiendrait le lendemain afin de profiter de la présence des Délégués/ des Chefs des Services vétérinaires de l'ensemble des sept pays concernés et de la Roumanie et de la Moldavie, également invitées à se joindre à cette initiative.

13. Mise en œuvre du Processus PVS de l'OIIE en Asie centrale

Le Docteur Mereke Taitubayev, Chef de l'Unité sous-régionale de l'OIIE pour la coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse à Astana, a commencé sa présentation en indiquant que les pays d'Asie centrale avaient fait largement appel à l'Outil PVS afin d'améliorer la conformité de leurs Services vétérinaires aux normes internationales de l'OIIE. Dès 2007, les premières missions d'évaluation PVS avaient été demandées et conduites au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Kazakhstan. Le Tadjikistan a suivi peu après en 2009, suivi récemment par le Turkménistan, en 2013.

Il a déclaré qu'une brève analyse de l'utilisation faite de l'Outil PVS a clairement montré que deux pays ayant fait l'objet d'une évaluation semblent totalement conscients de l'importance et de l'utilité du Processus PVS. Le Kazakhstan et le Kirghizistan, ont demandé des missions complémentaires à la mission d'évaluation PVS initiale dont ils ont bénéficié : une mission d'analyse des écarts PVS afin d'avoir un coût indicatif des ressources nécessaires pour mettre en place les priorités définies pour le pays ; des missions d'évaluation PVS de suivi afin d'évaluer les progrès accomplis ; et un soutien en matière de législation vétérinaire pour renforcer leur cadre législatif. À partir des recommandations de leur évaluation PVS initiale, ils ont également demandé des projets de jumelage visant à améliorer la qualité de leurs Services vétérinaires.

Un projet de jumelage de laboratoires sur la brucellose entre l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale' (IZSAM) de Teramo (Italie) et le Centre de référence national de médecine vétérinaire d'Astana (NVRC) (Kazakhstan) s'est terminé en décembre 2015 par une réunion régionale afin de partager les leçons apprises avec les autres pays. L'objectif de ce laboratoire du Kazakhstan, suite à ce jumelage, est de présenter une demande afin d'obtenir le statut de Laboratoire de référence de l'OIIE pour la brucellose.

Un projet de jumelage sur l'enseignement vétérinaire est en cours entre l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) (France) et l'Université nationale agricole kazakhe d'Almaty travaillant avec un consortium d'universités du Kazakhstan. Après un démarrage un peu lent, ce projet de jumelage monte en puissance avec des échanges de professeurs et d'étudiants devant avoir lieu cette année.

Le Kirghizistan, a également demandé un projet de jumelage afin d'améliorer la mise en place de son organisme statutaire vétérinaire récemment créé : une première étape qui est issue de la proposition faite par le Kirghizistan, de participer activement à la Conférence mondiale sur l'enseignement qui s'est tenue à Iguazu (Brésil) en décembre 2013.

Le Docteur Taitubayev a conclu en disant que les missions régulières d'évaluations PVS de suivi menées dans les pays étaient utiles pour évaluer, suivre et soutenir les progrès accomplis – chose dont les pays d'Asie centrale ont sans conteste tenu compte. Il a reconnu que le principal point d'achoppement auquel ils se heurtaient désormais – à savoir, le financement pour les avancées futures – exigeait l'élaboration d'un programme de coopération clair au niveau régional afin d'encourager les investisseurs et assurer le soutien effectif de leurs ministères des finances respectifs.

14. Élection du Président et des deux Vice-présidents de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe

La Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente sortante de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a informé les participants que, du fait du changement des Délégués d'Estonie, d'Espagne et d'Azerbaïdjan ayant laissé vacants les postes de Président et de deux Vice-présidents de la Commission régionale, il fallait procéder à une élection partielle.

La Commission a désigné à l'unanimité les Délégués de Lettonie, Serbie, Autriche et Belarus aux postes, respectivement, de Président, premier Vice-président, second Vice-président et Secrétaire général de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe.

La composition du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe est la suivante :

Président :	Dr Maris Balodis (Lettonie)
Vice-président :	Dr Budimir Plavšić (Serbie)
Vice-président :	Dr Ulrich Herzog (Autriche)
Secrétaire général :	Dr Aliaksandr Subotsin (Belarus)

Cette décision sera soumise pour validation au vote de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE au cours de la semaine.

15. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Commission européenne (CE)

Le Docteur Bernard Van Goethem a mis en exergue les activités de la Direction générale Santé et sécurité alimentaire de la Commission européenne dans le domaine de la santé et du bien-être animal en Europe, et portant sur: les programmes de contrôle des maladies animales transfrontalières dans l'Union européenne et les pays avoisinants; les activités BTSF (Une meilleure formation pour des aliments plus sains); la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe; et d'autres activités de renforcement des capacités de l'OIE financées par la Commission européenne. Il a également fait un point sur la situation en matière législative sur la santé animale au niveau de l'Union européenne.

Commission économique eurasienne (CEE)

Le Représentant de la Commission économique eurasienne (CEE) a commencé sa présentation en précisant que le traité sur l'Union économique eurasienne (UEEA) était entré en vigueur le 1 janvier 2015. Il a précisé que l'UEEA était une organisation internationale pour l'intégration économique régionale jouissant d'une personnalité juridique internationale. Les États membres de l'UEEA sont : l'Arménie, le Belarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Russie. La CEE est un organe réglementaire supranational de l'UEEA. Les décisions de la CEE sont d'application obligatoire sur le territoire des États membres de l'UEEA.

Il a indiqué que l'une des tâches principales de la CEE en liaison avec les mesures sanitaires et phytosanitaires étaient d'élaborer (en conformité avec le traité de l'UEEA) des actes législatifs réglementaires pour l'UEEA afin de conserver le bien-être épizootique ainsi que sanitaire et vétérinaire du territoire de l'UEEA.

Il a conclu en déclarant que la coopération entre la CEE et l'OIE reposait actuellement sur un accord de coopération conclu par la CEE et l'OIE le 10 janvier 2014.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Andriy Rozstalnyy, Responsable santé et production animale au Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, a commencé sa présentation en disant que la FAO apportait son assistance à des pays d'Europe et d'Asie centrale en matière de production durable d'animaux d'élevage, de santé publique et vétérinaire, de sécurité sanitaire des aliments et de préservation des ressources zoogénétiques. Il a ajouté qu'en particulier, une aide était apportée pour : l'élaboration de politiques et de stratégies relatives à la production d'animaux d'élevage et la prévention et le contrôle des maladies transfrontalières (PPA, fièvre aphteuse, PPR, péripneumonie contagieuse caprine), y compris des zoonoses comme la brucellose et la rage; une réponse d'urgence à des maladies émergentes, telles que la dermatose nodulaire contagieuse et la PPR; la proposition de solutions face à des défis que rencontrent les Services vétérinaires et les éleveurs. La FAO procède aussi à des évaluations des animaux d'élevage et à la mise en application de programmes visant à améliorer l'élevage, comme par exemple, favoriser la productivité des abeilles mellifères et aider les populations rurales, notamment les femmes à générer un revenu par le biais du renforcement des capacités en matière de production mellifère . La FAO favorise le dialogue et le partenariat public-privé dans des domaines tels que : sensibilisation à la prévention du risque et au contrôle de la PPA ; soutien à la création et au renforcement d'organisations professionnelles ancrées dans la communauté, telles que les associations de vétérinaires praticiens, les agriculteurs et les producteurs laitiers. Augmenter la sensibilisation à l'antibiorésistance est un autre domaine important du travail que réalise la FAO dans la région.

16. Questions diverses

Le Délégué d'Ukraine, le Docteur A. Verzhychkovskiy, a demandé que la proposition de l'Institut d'état de la recherche scientifique et du contrôle en médecine vétérinaire et additifs alimentaires de Lviv en Ukraine souhaitant devenir Centre collaborateur de l'OIE pour la santé des abeilles et la sécurité sanitaire des produits des abeilles soit portée à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Lisbonne, septembre 2016). Le Président a répondu que cette demande pourrait être examinée lors de la finalisation de l'ordre du jour de la Conférence.

La réunion a officiellement pris fin à 18 h 35.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'EUROPE**

Lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Budimir Plavšić, Délégué de la Serbie et Secrétaire général de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe) ;
 2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dre Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente sortante de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE) ;
 3. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, de la Représentation régionale de l'OIE à Moscou et de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana (Dre Nadège Leboucq, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, Dr Mereke Taitubayev, Chef de l'Unité sous-régionale de coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse de l'OIE à Astana) ;
 4. Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
 5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Dr Budimir Plavšić) ;
 6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Dr Budimir Plavšić) ;
 7. Organisation de la 27^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, qui se tiendra à Lisbonne (Portugal) du 19 au 23 septembre 2016 (Prof. Dr Álvaro Mendonça, Délégué du Portugal) ;
 8. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
 9. État des notifications des Membres en Europe (Dre Marija Popovic, Chargée de mission, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
 10. Situation de la peste des petits ruminants en Géorgie (Dr Mikheil Sokhadze, Délégué de la Géorgie) ;
 11. Derniers développements concernant la Plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe (Dre Nadège Leboucq) ;
 12. Derniers développements concernant le Groupe permanent d'experts en PPA dans la région des pays baltes et d'Europe de l'Est (Prof. Kazimieras Lukauskas, Représentant régional de l'OIE à Moscou) ;
 13. Mise en œuvre du Processus PVS de l'OIE en Asie centrale (Dr Mereke Taitubayev) ;
 14. Élection du Président et des deux Vice-présidents de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe (Dre Karin Schwabenbauer) ;
 15. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Commission européenne (CE)
 - Commission économique eurasiennne (CEE)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 16. Questions diverses.
-

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LE MOYEN-ORIENT**

Paris, 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie, à Paris, à 14 heures. Ont participé à cette réunion 56 participants, dont les Délégués et observateurs de 14 Membres de cette Commission, 1 territoire observateur, ainsi que les représentants de 6 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Soudan, Syrie, Turquie et Yémen.

Pays/territoires observateurs : Territoires autonomes palestiniens.

Organisations internationales/régionales : CIWF⁶⁷, EAHS⁶⁸, FAO, INSCA⁶⁹, IZS⁷⁰ et le Donkey Sanctuary.

La réunion était présidée par le Docteur Kassem Al-Qahtani (Qatar), Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, assisté du Docteur Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient.

Le Président a accueilli les Délégués, observateurs et représentants des organisations internationales et régionales.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, figurant en annexe, a été adopté à l'unanimité.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Hadi Mohsin Al-Lawati, Délégué d'Oman et Membre du Conseil, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

Le Docteur Al-Lawati a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont

⁶⁷ CIWF : Protection mondiale des animaux de ferme

⁶⁸ EAHS : Emirates Arabian Horse Society

⁶⁹ INSCA : Association internationale de l'industrie des boyaux naturels

⁷⁰ IZS : Istituto Zooprofilattico Sperimentale, Italie

certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

Le Docteur Al-Lawati a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Évaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays Membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accession aux dossiers des Pays Membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays Membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays Membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisés ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'Océan indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plate-forme établie dans la région Asie/Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays Membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Enfin, le Docteur Al-Lawati a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé

le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Le Docteur Kassem Al-Qahtani, Délégué du Qatar et Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, a fait remarquer que les arriérés de contribution de certains pays étaient préoccupants.

Il a encouragé les Membres de la Commission régionale pour le Moyen-Orient à relever le niveau de leur contribution obligatoire à l'OIE en fonction de leur niveau national de développement économique afin de mieux soutenir les activités de la Commission régionale et de la Représentation régionale. Il a ajouté qu'il convenait de déployer des efforts supplémentaires afin de trouver de nouvelles sources de financement pour les activités de l'OIE dans la région.

Il a insisté sur la nécessité d'organiser régulièrement des réunions scientifiques régionales, en particulier des séminaires sur le renforcement des capacités à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE dans les différents domaines d'activité et ce, dans le cadre du processus de renforcement des Services vétérinaires. Il a, à cet effet, évoqué le séminaire sur le bien-être animal qui s'était déroulé en avril 2016 à Amman (Jordanie) et ceux qui se dérouleraient ultérieurement cette année sur les laboratoires vétérinaires (septembre 2016), la notification des maladies (novembre 2016) et les maladies des animaux aquatiques (décembre 2016).

Il a conclu en annonçant les activités régionales spécifiques prévues dans le courant de l'année, qui doivent encore être confirmées : une conférence régionale sur la lutte contre la rage (septembre 2016), conformément aux recommandations de la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Kaslik en novembre 2015 ; les réunions concernant la feuille de route régionale du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) ayant trait à l'approche progressive de lutte contre la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants (PPR) (octobre 2016) ; les activités de bien-être animal s'inscrivant dans le Plan d'action en faveur du bien-être animal au Moyen-Orient pour 2016-19 ; et les activités afférentes aux maladies des camélidés.

En guise de conclusion, le Docteur Al Qahtani a remercié les pays accueillant les activités régionales, à savoir : la Jordanie, le Liban, le Qatar et les Émirats Arabes Unis.

4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Le Docteur Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient, a présenté les principaux objectifs des activités menées par la Représentation régionale de l'OIE au cours des 12 mois écoulés, à savoir : le renforcement des capacités des Services vétérinaires ; et la prévention et le contrôle des maladies animales au Moyen-Orient.

Le Docteur Yehia a exposé en détail l'assistance fournie aux pays souhaitant prendre part aux projets de jumelage interlaboratoires, à savoir entre : l'Abu Dhabi Food Control Authority (ADFCA) et l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale (IZS) en Italie pour les maladies des camélidés ; le Jordan Bio-Industries Center (JOVAC) et le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) pour le vaccin contre la PPR ; le CVLBR et le CIRAD pour les maladies des petits ruminants, en faisant explicitement référence à la PPR et à la pleuropneumonie contagieuse caprine ; le Yémen et l'Afrique du Sud pour la fièvre de la Vallée du Rift ; et le Yémen et l'Agence française nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour les maladies des abeilles.

Il a ensuite présenté les conclusions de : la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Kaslik (Liban) du 10 au 13 novembre 2015 ; la conférence sous-régionale sur les maladies des camélidés, qui s'est déroulée à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis) du 14 au 16 février 2016 ; et de la Conférence régionale de l'OIE intitulée « Vers la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le zonage », organisée à Amman (Jordanie) du 3 au 5 avril 2016.

Il a également présenté brièvement les activités programmées pour les sept mois à venir, tout en précisant que pour certaines d'entre elles le budget devait encore être confirmé : le séminaire adressé aux points focaux nationaux pour les laboratoires (septembre 2016) ; la conférence régionale sur la lutte contre la rage (septembre 2016) ; le séminaire adressé aux points focaux nationaux pour la notification des maladies (Sharm El Sheikh, novembre 2016) ; les réunions sur la feuille de route régionale pour l'approche progressive de lutte contre la fièvre aphteuse et la PPR (octobre 2016) ; une formation sur la reconnaissance des statuts sanitaires et la validation des programmes de contrôle (octobre 2016) ; et le séminaire adressé aux points focaux nationaux pour les animaux aquatiques (Jeddah, décembre 2016).

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Différents degrés de bonnes pratiques de gestion des situations d'urgence au niveau ministériel.

6. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) a été retenu pour la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient :

- Le renforcement durable des systèmes d'épidémiosurveillance dans les Pays Membres du Moyen-Orient.

7. Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-16, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays Membres a participé à ce projet.

Enfin, elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code terrestre*.

8. Confirmation du lieu où se déroulera la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient en septembre 2017

Le Docteur Nihat Pakdil, Délégué de la Turquie, a confirmé la proposition de son pays d'accueillir la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient. Celle-ci se tiendra à Istanbul (Turquie) en septembre 2017.

9. État des notifications des Membres au Moyen-Orient

Le Docteur Neo Mapitse, Adjoint au Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Il a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Il a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour 2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. Le Docteur Mapitse a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. Le Docteur Mapitse a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Il a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

10. Conclusions de la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Kaslik (Liban) du 10 au 14 novembre 2015

Le Docteur Ghazi Yehia a présenté les recommandations suivantes adoptées par la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient le 14 novembre 2015 à l'occasion de sa 13^e Conférence régionale.

Recommandation n° 1 : Contrôle de la rage dans la région du Moyen-Orient en mettant l'accent sur le contrôle des chiens errants.

1. Les Pays Membres, avec le concours de l'OIE, de l'OMS et de la FAO, développent et adoptent une Stratégie régionale pour l'éradication de la rage au Moyen-Orient, dont la vaccination des chiens et le contrôle des populations de chiens errants, appliqués conformément aux normes pertinentes de l'OIE (notamment celles sur le bien-être animal), seront les principales composantes.
2. Les Pays Membres élaborent des feuilles de route nationales (dont des programmes de vulgarisation) pour lutter contre la rage, qui permettront d'atteindre les objectifs de la Stratégie régionale susmentionnée et s'appuieront sur des activités mesurables ainsi que sur un calendrier et des indicateurs réalistes.
3. Les Services vétérinaires des Pays Membres collaborent avec les Services de santé publique (Ministère de la santé publique), les municipalités, les ONG compétentes et les communautés locales pour développer les feuilles de route nationales et bénéficier de l'avantage économique qu'offre l'élimination de la rage à la source animale grâce à des programmes adaptés.
4. Les Pays Membres, avec le soutien de l'OIE et en collaboration avec l'OMS et la FAO, actualisent et appliquent leur législation (conformément à la Stratégie régionale) afin de se conformer aux normes applicables, y compris celles de l'OIE, pour parvenir à une prévention et un contrôle efficaces de la rage ainsi qu'au contrôle des populations de chiens errants.
5. L'OIE, en collaboration avec l'OMS et la FAO, organise des ateliers régionaux bisannuels de coordination « Une seule santé » au Moyen-Orient afin d'offrir une assistance technique aux Pays Membres et suivre leurs progrès, de discuter des futures étapes et actions et, le cas échéant, de revoir et actualiser la Stratégie régionale susmentionnée.
6. L'OIE, avec la participation financière des Pays Membres et des bailleurs de fonds, envisage de créer la Banque OIE de vaccins contre la rage à laquelle les Pays Membres de la région du Moyen-Orient auront accès.

7. L'OIE, sous réserve de fonds disponibles, organise en 2016 une Conférence régionale au Moyen-Orient afin de présenter aux Pays Membres les normes de l'OIE applicables à la lutte contre la rage et au contrôle des populations de chiens errants, d'établir la situation de référence des Pays Membres et de valider la Stratégie régionale susmentionnée.

Recommandation n° 2 : Faire appel aux protéines non structurales pour différencier les animaux vaccinés des animaux infectés

1. Selon leur statut national au regard de la fièvre aphteuse et leur programme officiel de contrôle de la maladie, notamment leur stratégie de vaccination, les Pays Membres définissent clairement la finalité des enquêtes sérologiques : par ex., (i) déterminer la prévalence sérologique ; (ii) fournir des preuves tangibles de l'absence de fièvre aphteuse dans le pays ou une zone ; et (iii) surveiller l'immunité de la population après la vaccination.
2. Avec le soutien du Réseau OIE/FAO de laboratoires pour la fièvre aphteuse, les Pays Membres identifient et complètent les souches de terrain du virus de la fièvre aphteuse circulant dans la région du Moyen-Orient ainsi que les souches susceptibles d'apparaître sporadiquement.
3. Les Pays Membres dressent une liste de tous les vaccins (en précisant les coordonnées des fabricants, les souches spécifiques du virus de la fièvre aphteuse, les formulations et le degré de pureté) actuellement utilisés ou disponibles dans la région du Moyen-Orient.

11. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE, a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays Membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II. En revanche, le taux de réponse des pays du Moyen-Orient n'était pas satisfaisant. Elle a encouragé les Membres de l'OIE de cette région à accroître leur taux de participation.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays Membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Eloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays Membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays Membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

Le Docteur Ghazi Yehia a indiqué que les interlocuteurs nationaux sur la question de l'antibiorésistance avaient été nommés pour la région du Moyen-Orient à la demande du Bureau régional de l'OMS. Puis, il a souligné que ces interlocuteurs ne sont pas toujours les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires. En guise de conclusion, la Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel a indiqué que ceci semble être un problème spécifique à la région qu'il conviendrait de résoudre.

Le Délégué du Qatar a attiré l'attention sur le fait que le questionnaire sur l'antibiorésistance requerrait beaucoup trop d'informations, notamment détaillées. La Docteure Erlacher-Vindel a demandé de fournir au minimum les informations de base et a précisé que le reste des informations pourrait être soumis ultérieurement à l'OIE.

12. Activités menées par le *Hashemite Fund for Development of Jordan Badia*

Son Altesse Sharifa Zein Alsharaf bint Nasser a présenté dans les grandes lignes les activités menées par le *Hashemite Fund for Development of Jordan Badia* (HFDJB). Elle a mentionné la Conférence régionale de l'OIE « Vers la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le zonage », qui s'est tenue à Amman (Jordanie) du 3 au 5 avril 2016 avec le soutien du HFDJB. Y ont assisté 61 participants, dont 25 représentants des Services vétérinaires de 14 pays du Moyen-Orient.

Elle a poursuivi en expliquant que le HFDJB avait lancé un projet sur le commerce du bétail à Mohammadiya (dans le sud de la Jordanie). Ses objectifs couvraient trois domaines stratégiques : (i) socio-économique (développer l'économie locale, en créant 1 000 emplois directs et indirects) et afférent à la sécurité alimentaire ; (ii) commercial (augmenter le commerce régional du bétail en renforçant les capacités et parvenir ainsi à importer et réexporter jusqu'à 200 000 têtes de bétail par mois, soit un montant de 0,5 milliards USD par an ; et (iii) zoosanitaire (dans le cadre d'un partenariat public-privé avec les Services vétérinaires jordaniens et le concours d'experts internationaux, afin d'instaurer une zone indemne de maladie autour de la zone du projet et garantir des normes de santé élevées dans le cadre du commerce régional du bétail).

Elle a ajouté que la participation active du Gouvernement jordanien dans le partenariat public-privé (le projet est une priorité nationale) s'avérait précieuse en vue d'aboutir à la reconnaissance du concept de zonage au Moyen-Orient avec l'assistance technique de l'OIE, de l'Union européenne et de l'Italie.

Elle a conclu en déclarant que les présentations et les discussions fructueuses entre les Délégués et les experts ouvraient la voie à une meilleure appropriation du concept de zonage dans la région, ainsi qu'à un dialogue régional accru entre les partenaires commerciaux et à l'harmonisation dans la région des exigences zoosanitaires en matière d'importation, conformément aux dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), et ce dans l'esprit de la « Déclaration d'Amman ».

13. État d'avancement du projet de jumelage entre l'Abu Dhabi Food Control Authority (ADFCA) et l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale (IZS) sur les maladies des camélidés

Son Altesse Adel Al Zaabi, Directeur exécutif d'Abu Dhabi Food Control Authority (ADFCA), a commencé sa présentation en attirant l'attention sur la demande mondiale croissante en camélidés vivants et leurs produits dérivés, ainsi que sur le risque accru que posent les maladies animales transfrontalières et les zoonoses en raison de la hausse du commerce international des camélidés. Ces deux points ont conduit l'OIE à recommander la création tant d'un centre régional

pour l'épidémiologie et le diagnostic des maladies des camélidés qu'un réseau de laboratoires et ce, à la lumière des conclusions du groupe *ad hoc* qu'elle avait convoqué à cet effet.

Il a précisé que, pour relever ce défi, l'ADFCa a financé en mai 2015 un projet de jumelage sur les maladies des camélidés avec l'IZS à Brescia, Palerme et Teramo (Italie). L'objectif visé consiste à créer un centre régional pour les maladies des camélidés au sein de l'ADFCa, qui devrait, d'ici au moins cinq ans, devenir le premier Centre collaborateur de l'OIE spécialisé dans le diagnostic et l'épidémiologie des maladies des camélidés. Outre le transfert des compétences techniques et le renforcement des capacités scientifiques, les objectifs propres au projet consistent à identifier les maladies prioritaires des camélidés dans la péninsule arabe et développer des techniques standard de diagnostic ainsi que des vaccins et des protocoles de vaccination spécifiques pour ces maladies, conformément aux normes de l'OIE.

14. Validation du plan de mise en œuvre de la Stratégie du Moyen-Orient en faveur du bien-être animal pour la période 2016-2019

Le Professeur Hassan Aidaros, Membre du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal, a présenté le plan de mise en œuvre de la Stratégie du Moyen-Orient en faveur de bien-être animal pour la période 2016-2019. Celui-ci était soumis à la Commission régionale pour le Moyen-Orient pour commentaires finaux et adoption.

Il a exposé l'objectif stratégique du plan de mise en œuvre (donner aux Services vétérinaires les moyens de prendre des mesures en matière de bien-être qui soient conformes aux normes de l'OIE) et ses trois objectifs spécifiques : (i) sensibiliser à la question du bien-être animal et parvenir à un niveau plus poussé de compréhension de cette thématique dans la région du Moyen-Orient ; (2) progresser régulièrement dans la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le bien-être animal ; et (3) encourager les Pays Membres à participer au processus normatif de l'OIE, le Groupe de coordination (GC) représentant la principale activité transversale permettant d'atteindre ces trois objectifs techniques.

Le Professeur Aidaros a avancé les quatre priorités du plan de mise en œuvre, à savoir : le transport des animaux par voie maritime (Chapitre 7.2. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE) ; le transport des animaux par voie terrestre (Chapitre 7.3.) ; l'abattage des animaux (Chapitre 7.5.) ; et le contrôle des populations de chiens errants (Chapitre 7.7.).

Il a conclu en dressant une liste des activités prioritaires du plan, comme suit :

- préparer un document de sensibilisation à la Stratégie du Moyen-Orient en faveur du bien-être animal et au plan de mise en œuvre en vue d'attirer des bailleurs de fonds (activité clé sur laquelle reposent les autres activités) ;
- organiser la gouvernance et la mise en place du plan (réunions du GC) ;
- développer un site Web de l'OIE sur le bien-être animal au Moyen-Orient ;
- organiser la formation des formateurs sur la manipulation et le bien-être du bétail pendant son transport par voie terrestre et maritime, et pendant la période passée dans l'exploitation/la station d'engraissement et dans l'abattoir ;
- organiser un atelier régional sur le bien-être animal du bétail de boucherie (transport, manipulation et abattage) ; et
- organiser un atelier régional sur le contrôle des populations de chiens errants.

Le plan de mise en œuvre de la Stratégie du Moyen-Orient en faveur du bien-être animal a été adopté à l'unanimité.

De surcroît, le Délégué des Émirats Arabes Unis a annoncé l'organisation de la première Conférence sur le bien-être animal dans son pays, avant la fin de l'année. Le Docteur Ghazi Yehia a évoqué quant à lui la tenue, en fonction des fonds disponibles, de la Conférence sous-régionale sur la lutte contre la rage au Proche-Orient en septembre 2016. Celle-ci comportera une composante sur le contrôle des populations de chiens errants.

15. Élection du Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Le Docteur Kassem Al-Qahtani, Délégué du Qatar et Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, a informé les participants de la nécessité de tenir des élections partielles. En effet, suite au remplacement du Délégué de l'Arabie saoudite, le poste de Vice-président de la Commission régionale était vacant.

La Commission a élu à l'unanimité le Délégué des Émirats Arabes Unis, le Docteur Majid Al-Qassimi au poste de vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient.

16. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Markos Tibbo, Responsable Élevage du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, a commencé sa présentation en expliquant que la FAO aidait les pays membres en renforçant leurs capacités dans les domaines suivants : la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières (fièvre aphteuse, dermatose nodulaire contagieuse et PPR) et des zoonoses (influenza aviaire de sous-type H5N1, coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient [MERS-CoV] et brucellose) ; l'amélioration de la productivité animale et de son efficacité ; et l'évaluation de l'état des ressources zoogénétiques. Il a ajouté que l'interruption de l'activité des Services vétérinaires dans les pays touchés par des conflits et la hausse des déplacements non contrôlés des animaux constituaient deux des facteurs contribuant à amplifier la menace posée par les maladies animales transfrontalières et les zoonoses dans la région. En réponse à cette situation, la FAO a dispensé une formation dans les domaines suivants : les bonnes pratiques de gestion des situations d'urgence ; les mesures de biosécurité ; et la préparation aux crises zosanitaires et l'intervention mise en place dans un tel cas de figure. De surcroît, la FAO a mis à disposition une interface de forum neutre s'adressant à divers acteurs.

Le Docteur Tibbo a ajouté que la FAO offrait un soutien direct en matière de surveillance, de diagnostic et de contrôle des maladies animales prioritaires (fièvre aphteuse, PPR, dermatose nodulaire contagieuse, fièvre de la Vallée du Rift, influenza aviaire hautement pathogène [sous-type H5N1] et MERS-CoV). La FAO organisait, à cet effet, des manifestations majeures en collaboration avec l'OIE et l'OMS, sur des questions telles que : la contribution du bétail à la sécurité alimentaire ; le contrôle et l'éradication de la fièvre aphteuse et de la PPR ; le MERS-CoV et « Une seule santé » ; les maladies des camélidés ; et la résistance aux agents antimicrobiens. Il a également annoncé l'ouverture au Liban du Bureau sous-régional de la FAO pour les pays du Machreq, d'un Centre d'urgence de la FAO pour les maladies animales transfrontalières (ECTAD) en Jordanie et d'un Bureau national de la FAO au Koweït.

Il a conclu en précisant que la FAO fournissait un avis technique, institutionnel ou politique au moyen du renforcement des capacités, de la gestion des connaissances et de la mobilisation d'experts sur les questions de la production animale durable et de la gestion des ressources en alimentation animale et zoogénétiques. L'Organisation aidait également les petits exploitants se consacrant à la production de produits laitiers, de volailles et de petits ruminants à améliorer leur rendement, leur revenu, leur accès aux marchés et leur résilience aux chocs.

Le Délégué des Émirats Arabes Unis a évoqué l'importance de développer des capacités locales en matière de sécurité alimentaire dans la région du Moyen-Orient, en particulier en préservant et en améliorant le matériel génétique des races locales.

La réunion a pris fin à 17 h 45.

.../Annexe

Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR LE MOYEN-ORIENT**

Lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Kassem Al-Qahtani, Délégué du Qatar et Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient) ;
 2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Hadi Mohsin Al-Lawati, Délégué d'Oman et Membre du Conseil) ;
 3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Dr Kassem Al-Qahtani) ;
 4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Dr Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient) ;
 5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Dr Hadi Mohsin Al-Lawati) ;
 6. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Dr Kassem Al-Qahtani) ;
 7. Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
 8. Confirmation du lieu où se déroulera la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient en septembre 2017 (Dr Nihat Pakdil, Délégué de la Turquie) ;
 9. État des notifications des Membres au Moyen-Orient (Dr Neo Mapitse, Adjoint au Chef, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
 10. Conclusions de la 13^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Kaslik (Liban) du 10 au 14 novembre 2015 (Dr Ghazi Yehia) ;
 11. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
 12. Activités menées par le *Hashemite Fund for Development of Jordan Badia* (Son Altesse Sharifa Zein Alsharaf bint Nasser) ;
 13. État d'avancement du projet de jumelage entre l'Abu Dhabi Food Control Authority (ADFCA) et l'*Istituto Zooprofilattico Sperimentale (IZS)* sur les maladies des camélidés (Dr Salama Al Muhairi, UAE-ADFCA) ;
 14. Validation du plan de mise en œuvre de la Stratégie du Moyen-Orient en faveur du bien-être animal pour la période 2016-2019 (Prof. Hassan Aidaros, Membre du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal) ;
 15. Élection du Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Dr Kassem Al-Qahtani) ;
 16. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 17. Questions diverses.
-

